Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 16/11/2026
ID : 007-240700864-20261105-2026_164-DE

Site Patrimonial Remarquable

LARNAS

Département de l'Ardèche

Diagnostic

Version d'arrêt - Octobre 2026



Maîtrise d'ouvrage

communauté de communes draga

MINISTÈRE DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Bureau d'études

Agence Raphaneau Fonseca — architecture urbanisme
Cyril Gins — paysage

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20261105-2026_164-DE

SITE PATRIMOINE REMARQUABLE
COMMUNE DE LARNAS

1 CONTEXTE LOCAL ET ENJEUX DE LA COLLECTIVITÉ
1.1 Généralités
1.2 Contexte local
04 1.3 Contexte règlementaire

2 CONTEXTE HISTORIQUE
2.1 La préhistoire et la protohistoire
2.2 La fin de l'âge du fer et l'Antiquité
14 2.3 Le Moyen-Âge
2.4 Les époques moderne et contemporaine
2.5 Repères chronologiques

3 ANALYSE PAYSAGÈRE
3.1 Contexte paysager
3.2 Fondements géologiques et morphologiques
28 3.3 Milieux naturels et agricoles
3.4 Patrimoine vernaculaire
3.5 Cônes de vues

4 ORGANISATION DU BÂTI
4.1 Les voies de circulation
4.2 Développement de la commune
56

5 CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES
5.1 Typologies du patrimoine bâti
5.2 Les éléments de patrimoine archéologique
74 et monumentaux

98 BIBLIOGRAPHIE

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20261105-2026_164-DE

1

CONTEXTE LOCAL ET ENJEUX DE LA COLLECTIVITÉ



1.1 GÉNÉRALITÉS

Situation de la commune à l'échelle nationale



Administration

Région : Auvergne Rhône Alpes
Département : Ardèche
Intercommunalité : CC DRAGA (Communauté de Communes du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche)
Maire : Bernard Chazaut (2020-2026)
Code postal : 07220

Démographie

Gentilé : Larnassien(ne)s
Population : 272 habs. (INSEE 2022)
Densité : 20 habs/km²

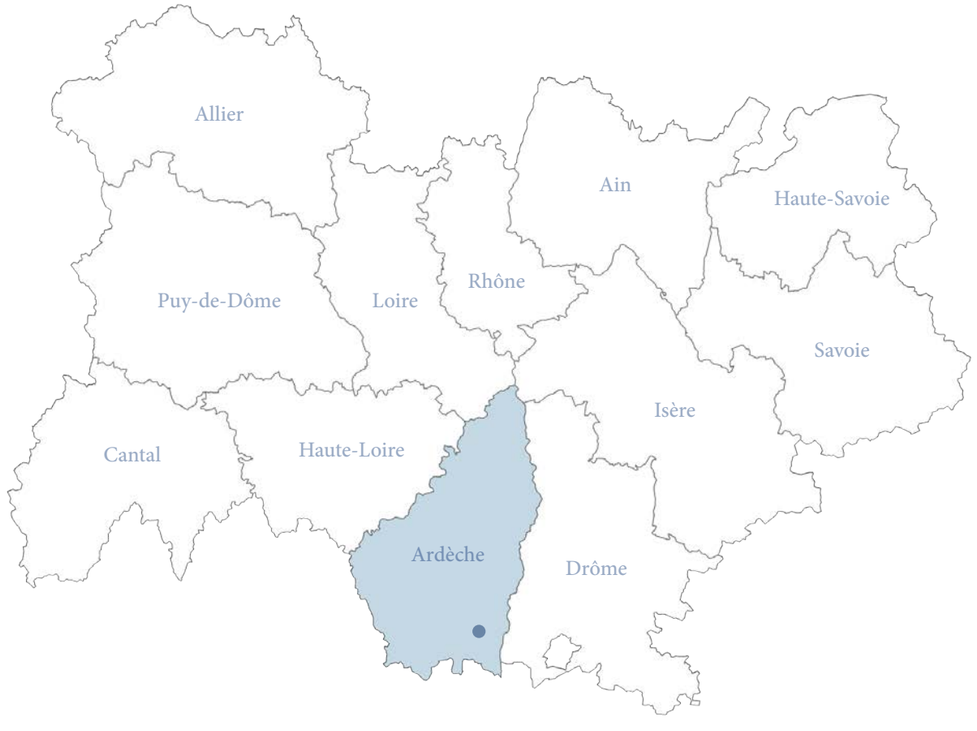
Géographie

Altitude : min 120m (vallée de la Nègue) / max 364m (le Mouras)
Superficie : 13,5 km²

Outils règlementaire

PLUi - CC DRAGA en 2026
ZPPAUP en 2007

Situation de la commune à l'échelle régionale



Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20261105-2026_164-DE

1.2 CONTEXTE LOCAL

L'habitat est dispersé dans plusieurs lieux-dits, sans centralité véritablement affirmée. Le lotissement récent accueille désormais une majorité de la population de la commune.

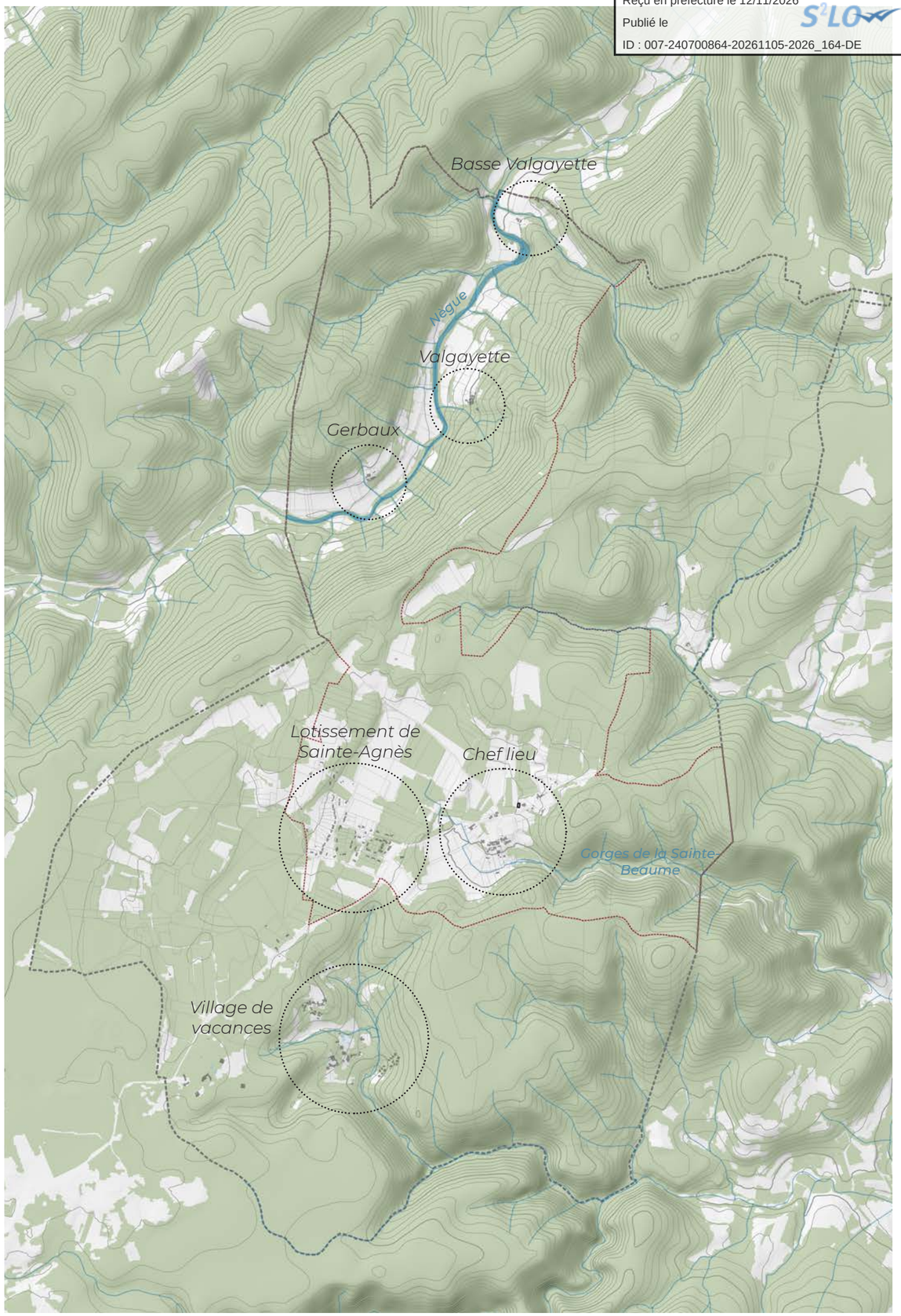
La commune de Larnas se situe dans le département de l'Ardèche, dans le territoire du Bas-Vivarais qui est délimité à l'est par la vallée du Rhône. Elle s'étend sur un vaste plateau, nommé plateau du Laoul, en retrait de la rive droite du Rhône, à une altitude moyenne de 300 m. Elle couvre 1 350 ha dont 40 % sont recouverts par la forêt naturelle.

Le village est composé du chef-lieu, de quatre hameaux et de quelques maisons isolées. Le chef-lieu se situe sur le rebord est du plateau de Larnas à l'amorce des gorges de la Sainte-Beaume. Plus au centre du plateau est localisé le lotissement récent de Sainte-Agnès. Les autres hameaux (Gerbaux, Valgayette bas et haut), sont implantés dans la vallée de la Nègue.

La commune accueille également un important complexe touristique (le centre d'Imbours) d'une capacité de 3 000 à 4000 personnes avec 7117 emplacement déclarés, composé d'un hôtel, de 96 chambres et d'un camping.

Le territoire du plateau de Larnas situé entre la vallée du Rhône et la montagne de Berg est occupé par l'homme depuis la Préhistoire. De nombreux vestiges archéologiques ont été mis au jour révélant l'importance de ce site à différentes époques de l'histoire notamment durant le Néolithique, les périodes Gallo-romaine et Médiévale.

Le village rural de Larnas, situé à l'écart des grands axes de communication, se caractérise par une occupation bâtie limitée et dispersée. Sa forme urbaine et son architecture sont avant tout liées à une économie agricole et un habitat traditionnel regroupé sous la forme de hameaux.



Périmètre du SPR

Limites communales

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20261105-2026_164-DE

1.3 CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE

La ZPPAUP existante

Consciente de la richesse et de l'intérêt de son patrimoine et de la nécessité de mettre en place un outil de protection, la commune s'est dotée en 1989 d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain (ZPPAU). Cette zone, créée officiellement le 15 février 1993, visait notamment à faire face à la pression touristique – en particulier liée à la présence du centre de vacances d'Imbours – et à préserver les abords de l'église romane, monument majeur du village. La commune a souhaité réviser ce document en 2007, conformément à la loi du 8 janvier 1993 sur la mise en valeur des paysages : la ZPPAU est devenue ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager), approuvée le 4 février 2012.

Lors de cette révision, les zones constructibles autour de l'église ont été réduites, une extension du hameau des Ricorts a été intégrée, et deux zones de sensibilité ont été définies : une zone A, de sensibilité très forte, interdisant toute nouvelle construction, et une zone B, de sensibilité moyenne, où certaines constructions peuvent être autorisées. Cette dernière est elle-même décomposée en sous-secteurs : le sous-secteur Ba, destiné à la création de nouveaux gîtes communaux en cohérence avec ceux existants, et le sous-secteur Bb, correspondant aux hameaux de Gerbaux et de Haute Valgayette, où l'habitat doit être groupé et attenant au bâti existant. Dans le même temps, la vallée de la Nègue et les gorges de la Sainte-Beaume ont été intégrées dans une extension de protection paysagère, en tant qu'espaces naturels, venant compléter le glacis de protection entourant l'église, le chef-lieu et les hameaux du plateau.

Dans le cadre de la concertation, de nombreux habitants ont fait part de leurs problèmes d'application de la ZPPAUP et de leur incompréhension vis-à-vis de ce document.
Celle-ci s'est déroulé en plusieurs ateliers :
- une balade villageoise traversant le centre ancien et le lotissement, permettant d'aborder les enjeux patrimoniaux, le SPR, la perception des différents quartiers, le paysage, la qualité de vie, les silhouettes...
- un atelier permettant aux habitants de s'exprimer sur les espaces publics et privés, ainsi que sur les éléments du règlement qui posent problème.

Concertation avec les habitants. Ici, balade urbaine avec l'église comme point de départ.



Aujourd'hui, dans le cadre de la révision de son Site Patrimonial Remarquable, la commune de Larnas engage l'élaboration d'un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) afin de mettre à jour le document existant et de l'adapter aux enjeux contemporains. Cette démarche vise à renforcer l'articulation entre la protection du cadre bâti et paysager et les exigences actuelles en matière d'adaptation au changement climatique, de performance énergétique et de qualité de vie. Le nouveau règlement devra clarifier les prescriptions, mieux encadrer les interventions sur le bâti ancien comme sur les constructions récentes ou agricoles, et permettre des extensions ou surélévations maîtrisées. Un volet paysager enrichi, un zonage de sensibilité révisé, une matériauthèque et des outils graphiques accompagnés de documents pédagogiques seront produits pour faciliter l'appropriation des règles. La concertation avec les habitants, les élus et les professionnels sera placée au cœur de la démarche, à travers des réunions, ateliers et supports de médiation, dans un souci de cohérence, de lisibilité et d'efficacité réglementaire.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20261105-2026_164-DE

La ZPPAUP et son incidence

Rapport de présentation

Le rapport de présentation a été mené en parallèle de la carte communale. Il s'appuie sur un diagnostic qui comprend une analyse géographique, un diagnostic socio-économique, une analyse paysagère, une description des typologies bâties, un recencement du patrimoine nauturel, la prise en compte du développement durable. Pour ce PVAP, le diagnostic a été complété d'une notice historique, de compléments sur l'analyse paysagère et urbaine.

Règlement

Le règlement en vigueur présente plusieurs limites qui justifient sa révision :

Il propose peu de règles sur le bati ancien et vise d'avantage à encadrer le bâti neuf.

Les règles ne distinguent pas explicitement le bâti existant ancien (vernaculaire) et récent.

Sur la forme, l'organisation peu claire entre les secteurs A et B, complique sa lisibilité.

Comme pour de nombreuses ZPPAUP, la hiérarchisation des règles manque de clareté entre des prescriptions obligatoires, des recommandations et des interdictions.

Certaines règles (pente et matériaux de couverture, interdiction des volets roulants, traitement des façades) peuvent être redondantes.

Les règles sur les murs et les clôtures ne s'appuient pas sur un repérage précis.

Altérations et problématiques

On peut repérer des altérations à la fois dans les hameaux, le centre ancien et le lotissement :



Ceinture en béton autour du bâti ancien dans les hameaux pour consolider le bâtiment. Dénote avec les murs en pierre sèche et l'architecture ancienne.

Que dit le règlement ?
Aucune mention de ceinture en béton, ayant sûrement été créée avant la ZPPAUP.



Reprise de l'encadrement de la fenêtre en béton gris sans remettre de l'enduit par-dessus.

Que dit le règlement ?
- La finition des façades sera soit en pierres vues soit en enduit à la chaux naturelle de teinte beige ou grège



Panneaux photovoltaïques au sol, climatisation en façade face à la rue, et cuve de récupération d'eau -> accumulation d'éléments techniques non intégrés

Que dit le règlement ?
- L'implantation de panneaux photovoltaïques, d'artéfacts en toiture de type VMC et de climatiseurs sont interdits.



Panneaux photovoltaïques en façade

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20261105-2026_164-DE



Murets en pierres sèches, clôtures et haies au sein du lotissement. Il est difficile pour les habitants d'entretenir les interstices et de bien traiter ces trois linéaires. Si les murets apportent une cohérence architecturale, le traitement derrière reste disparate.

Que dit le règlement ?
- Les ***murs de clôture sont réalisés en pierre sèche*** *de pays visible sur les deux faces, d'une hauteur de 80 cm. Les clôtures existantes de ce type d'ouvrage sont à conserver.*
- ***Tout autre type de clôture est interdit*** *à la construction. (mur haut opaque, haie végétale etc.).*
- Dans certains cas, ***il peut être autorisé par la mairie d'ajouter au muret de pierre un autre type de clôture*** *(afin d'empêcher les animaux du propriétaire de s'échapper hors de la parcelle par exemple). Cette clôture sera en recul par rapport à la limite de parcelle, afin de pouvoir construire le muret de pierre devant. On respectera donc l'ordre de construction suivant : depuis la voie publique et en limite de parcelle le muret de 80 cm, un filtre végétal recouvrant la clôture ajoutée et permettant d'en cacher la vue de puis la rue, et enfin la clôture ajoutée.*
-> manque de clareté sur ce qui est autorisé ou non

Conclusion

Le diagnostic ci-après a été enrichi par la mise en perspective historique, l'analyse paysagère à une échelle élargie, l'étude des matériaux et des détails architecturaux ou encore l'inventaire du bâti vernaculaire.

Les objectifs de préservation et de mise en valeur fixés à Larnas demeurent globalement pertinents.

Le règlement doit être réorganisé et complété notamment pour le bâti ancien et en prenant appui sur un document graphique utilisant la légende nationale.

Le PLUi en cours

La communauté de communes DRAGA prévoit d'accueillir 1 300 habitants supplémentaires d'ici 2036, ce qui correspond à la construction de 1 050 logements neufs sur l'ensemble de son territoire. Pour la commune de Larnas, classée comme "village" dans le PLUi, le développement se veut maîtrisé et se traduit par la création d'au moins six logements neufs. Ces constructions seront implantées au nord du lotissement, dans le périmètre de l'OAP Grande Terre, spécifiquement prévue à cet effet, ainsi que sur la bande constructible au sud du village, classée UA.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20261105-2026_164-DE

2

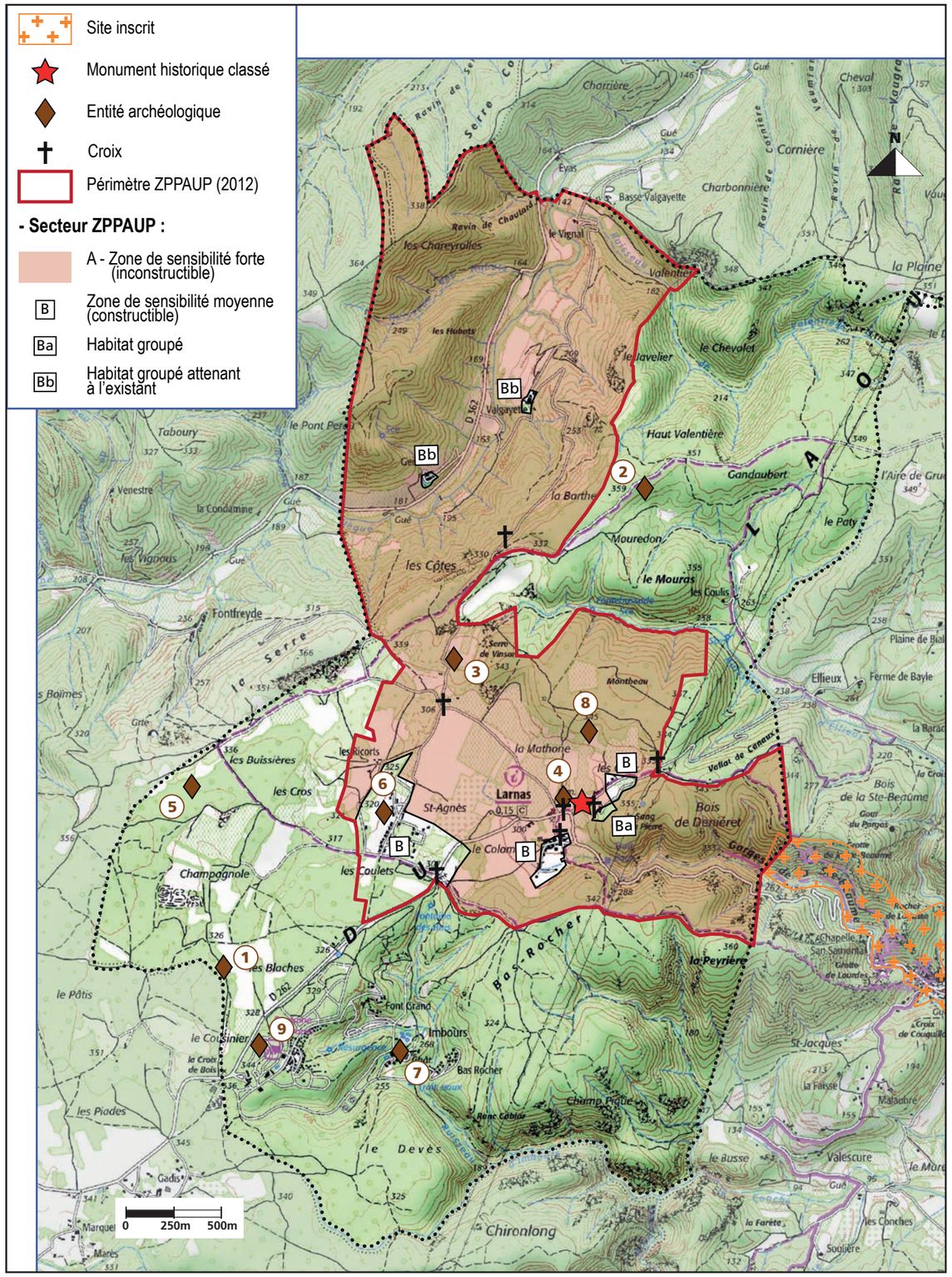
HISTOIRE

2.1 LA PRÉHISTOIRE ET LA PROTOHISTOIRE

2.1.1 Une occupation très ancienne du territoire

Comme le laisse supposer la proximité de la grotte Chauvet, le plateau sur lequel s'étend la commune de Larnas a été fréquenté par l'homme depuis des époques très reculées. Les premières traces d'occupation humaine découvertes sur le territoire de la commune de Larnas sont cependant beaucoup plus récentes que celles de la grotte Chauvet. Elle remontent en effet au Néolithique (1200 à 6000 av. J.-C.).

On trouve notamment sur le territoire de la commune :
- Trois sites d'occupation : un premier situé au niveau du bourg (4), un second à Imbours (7 - habitat) et un troisième à Montbeau (8);
- Un site d'occupation d'époque préhistorique - dont la chronologie précise reste indéfinie - à Serre de Vinson (3);
- Des traces d'occupation de l'Âge du Bronze (2300 - 800 av. J.-C.) aux Ricorts (6);
- Une nécropole tumulaire de l'Âge du Fer (800 à 52 av. J.-C.) à Imbours (9);
- Un nombre important de dolmens et de tumuli du Néolithique et/ou de l'Âge du Bronze. On les trouve vers les Blaches (1), à Mouredon (2), à Serre de Vinson (3) ainsi que vers les Buissières (5).

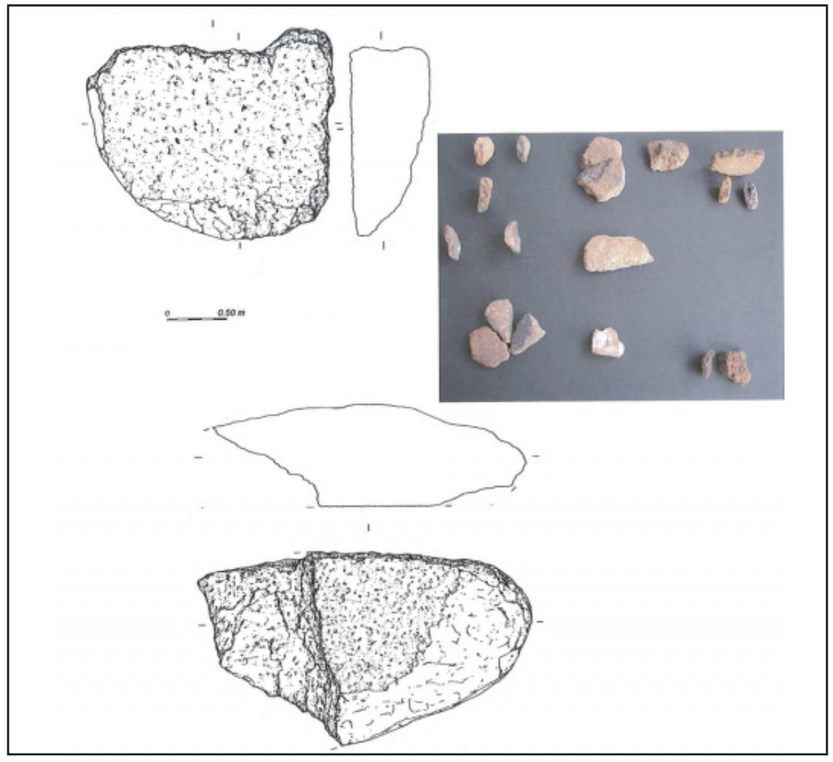


Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20261105-2026_164-DE

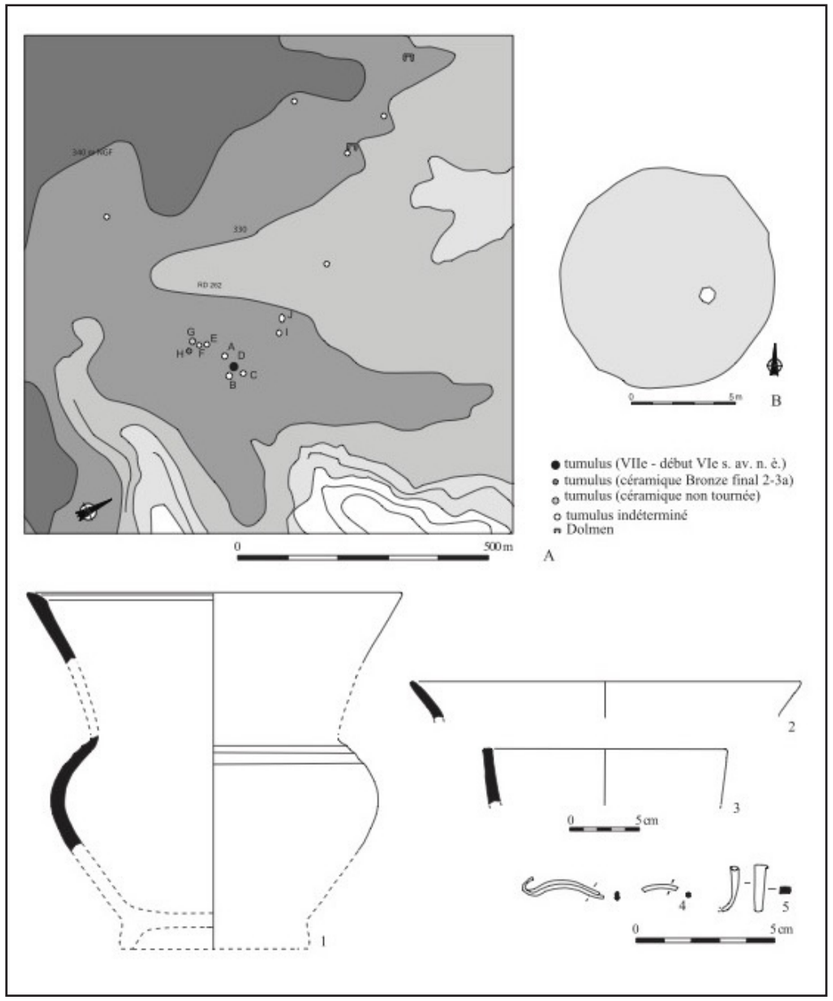
2.1.2 Focus : les Ricords

Le développement des lotissements à **Saint-Agnès** et aux **Ricords** a conduit à la réalisation de deux opérations d'archéologie préventives. Si celle de Saint-Agnès n'a livré aucun vestige, celle des Ricords a quant à elle révélé des traces d'occupation du début du Bronze final, principalement composées de calages de poteau et de piquets formés de petits blocs ou de dalles calcaires et de mobilier (fragments de quartzite et de meules). Il s'agit des vestiges d'habitat installés sur le piémont des reliefs calcaires, qui laissent supposer la présence d'installations à l'amont, sur le replat des reliefs[1].

1. Raynaud K., 2021.



Mobilier issu des sondages menés aux Ricords, in Raynaud 2012.



Larnas, tumulus des Blaches, in Dedet et Durand, 2015.

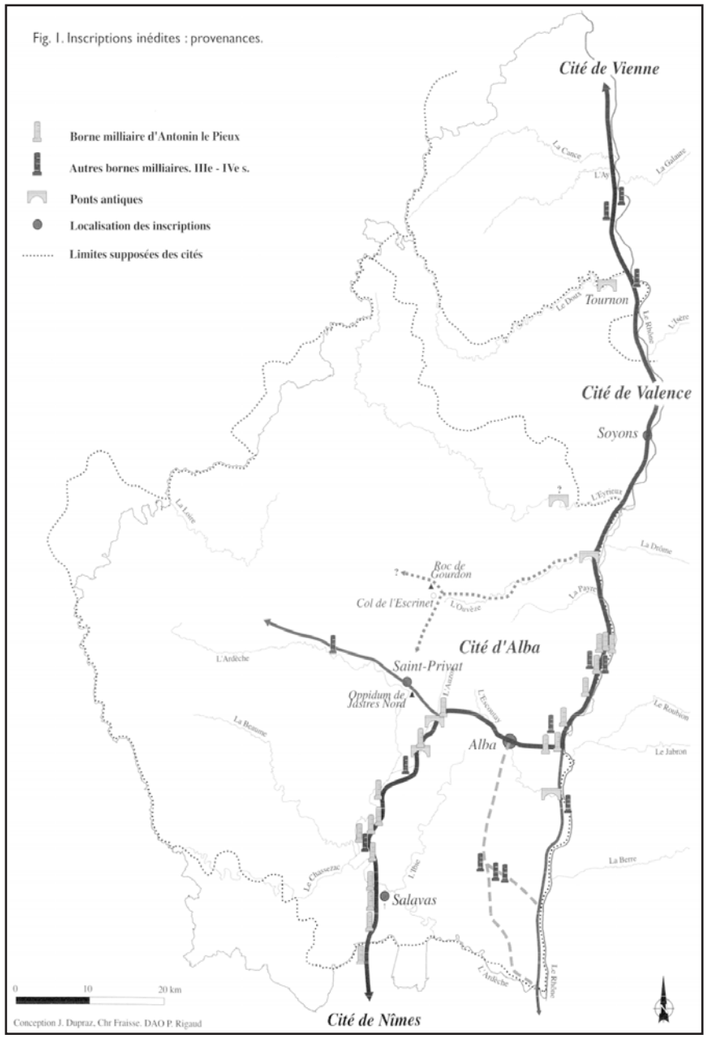
A : plan d'ensemble ; B : croquis du tumulus D (d'après S. Doize, H. Lucot et S. Nikitine 1969). 1 à 3 : céramique non tournée ; 4 : armilles en bronze ; 5 : fer.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20261105-2026_164-DE

2.2 LA FIN DE L'ÂGE DU FER ET L'ANTIQUITÉ

2.2.1 Contexte général

Lors de la conquête romaine, le territoire de la commune de Larnas est occupé par le peuple gaulois des Helviens, dont le chef-lieu n'est autre que l'oppidum de Jastre située à côté de l'actuelle Lussas. Une fois la domination romaine établie, Alba Helviorum - dont le nom apparaît à la fin du Ier siècle - hérite de ce statut et Larnas est intégré à la cité des Helviens, qui constitue un espace principalement rural.



Le territoire supposé de la cité des Helviens, in Rémy et alii., 2003, p. 400.

Dans le contexte de la christianisation des territoires, Alba Helviorum devient l'évêché d'un diocèse érigé au IVe siècle. Elle le reste cependant peu de temps, car dès la fin du Ve siècle la résidence épiscopale est déménagée à Viviers[1]. Dès lors, Larnas est sous le joug du pouvoir temporel du Diocèse de Vivier, et ce pour plusieurs siècles.

1. Dupraz, 2004.

2.2.2 Focus : la structuration de la répartition de l'habitat

La période antique est généralement considérée comme l'époque à laquelle commence à se structurer l'occupation des territoires dont nous avons hérité.
Si le territoire de la commune de Larnas est intégré à la province de Gaule narbonnaise dès sa fondation en 118 av. J.-C., la conquête de la Gaule par Jules César, puis l'instauration de l'Empire romain, conduisirent progressive à l'établissement de la *Pax Romana*. La domination romaine s'accompagna ainsi du développement d'un mode d'habitat dispersé, avec l'implantation d'exploitation agricole et de *villae* romaines éloignées des agglomérations ou des sites d'habitats perchés caractéristiques de l'Âge du Fer.

S'il ne fait aucun doute que le territoire de la commune de Larnas était habité pendant cette période, nous n'avons que peu de traces des installations qui pouvaient exister. Les seuls vestiges d'époque gallo-romaine dont nous avons connaissance ont été identifiés lors d'une prospection, derrière la Mairie[1]. En l'état de nos connaissances, nous ne pouvons pas caractériser ces vestiges avec certitude, mais il s'agit probablement d'une installation rurale. On peut par ailleurs supposer que les installations de cette nature étaient multiples et que la répartition des hameaux actuels est en partie - voire en grande partie - héritée de cette époque.

1. Dupraz J. et Fraisse C., 2001, p. 277.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20261105-2026_164-DE

2.3 LE MOYEN ÂGE

2.3.1 Contexte général

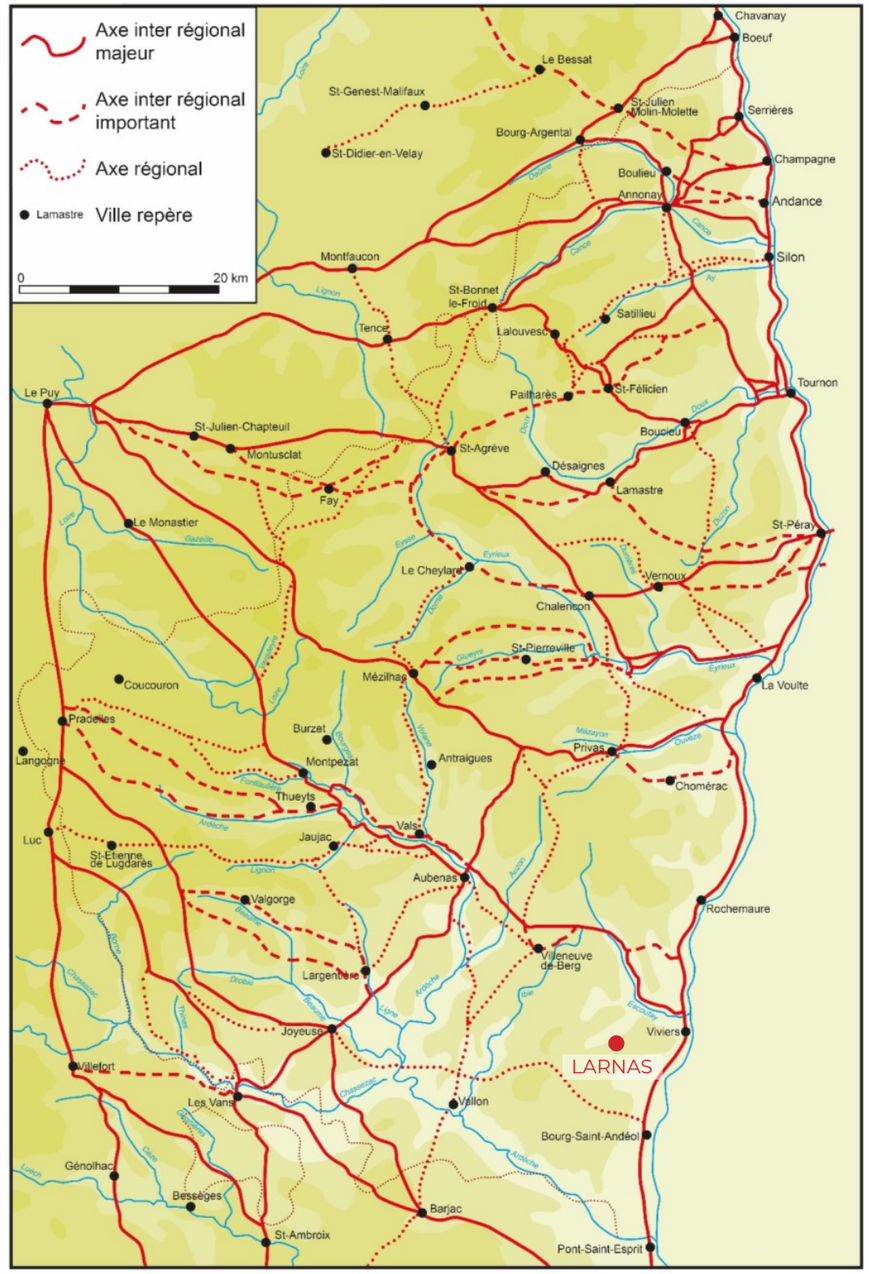
Le Moyen Âge correspond à une période très longue (476 à 1453), pour laquelle la connaissance est inégale selon les différentes époques qui la composent. Ainsi, alors que nous avons très peu d'éléments en ce qui concerne la plus grande partie du haut Moyen Âge, les sources sont plus loquaces à partir du Xe siècle - c'est notamment le cas pour Larnas, dont la première mention écrite remonte au milieu du Xe siècle.

De façon générale, le haut Moyen Âge correspond à une période troublée par les différentes vagues de migration de peuples venus du nord et de l'est (les Wisigoths ou les Burgondes par exemple) entre la fin de l'Empire romain et la fin du VIIe siècle, puis par les guerres. Elle est généralement considérée comme un âge « obscure », qui se caractérise par une chute de la démographie et un appauvrissement général. En l'état de nos connaissances, nous ne savons rien du territoire de la commune de Larnas à cette époque, si ce n'est qu'il dépend du diocèse de Viviers. Ce dernier est conquis par les Burgondes à la toute fin du Ve siècle et soumis au Royaume de Bourgogne peu après.
En 843, lors de traité de Verdun, le Diocèse de Viviers est partie du lot de Lothaire. Il se voit ensuite intégré au Royaume de Provence en 855, avant de tomber sous le joug des Comtes de Toulouse en 924.

À cette époque, le système féodal se met progressivement en place et Larnas n'y échappe pas. Larnas constitue alors un petit fief appartenant à la seigneurie de Balazuc, vassaux des Comtes de Toulouse.

C'est en 1308 que le territoire qui nous intéresse ici est intégré au Royaume de France, dont il suit désormais l'histoire.

Le réseau de routes au Moyen Âge en Vivarais, in Brechon, 2020, p. 106.



Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20261105-2026_164-DE

2.3.2 Focus : l'église de Larnas

L'église de Larnas que nous connaissons aujourd'hui, dédiée à Saint-Pierre, date du XIIe siècle et aurait été construite par les bénédictins de Cruas, qui ont alors à charge d'organiser la vie religieuse de l'ensemble du plateau.
Pourtant, une « église de Larnas » est mentionnée dans les sources écrites dès le Xe siècle, tandis que plusieurs pierres ornées de motifs carolingiens, utilisées en remplois dans les murs du bâtiment que nous connaissons, laissent supposer la présence d'un édifice plus ancien. Par ailleurs, comme nous le précisions précédemment, des prospections menées à l'arrière de la Mairie ont révélé la présence d'un site gallo-romain.
Si la construction de l'église Saint-Pierre en cet endroit a certainement était orientée par la position centrale de son emplacement à l'échelle du plateau, il semble également évident qu'elle a par ailleurs été guidée par la présence d'un édifice plus ancien et qu'elle s'inscrit dans la logique d'une continuité de l'occupation du secteur depuis l'époque gallo-romaine *a minima*.
Cette église dépend de la cathédrale de Vivier.

Outre la présence d'un édifice religieux, le témoignage écrit du Xe siècle laisse également supposer la présence d'une paroisse à Larnas et ainsi d'une communauté villageoise, probablement répartie entre les différents hameaux. Un cimetière s'étendait autour de l'église.







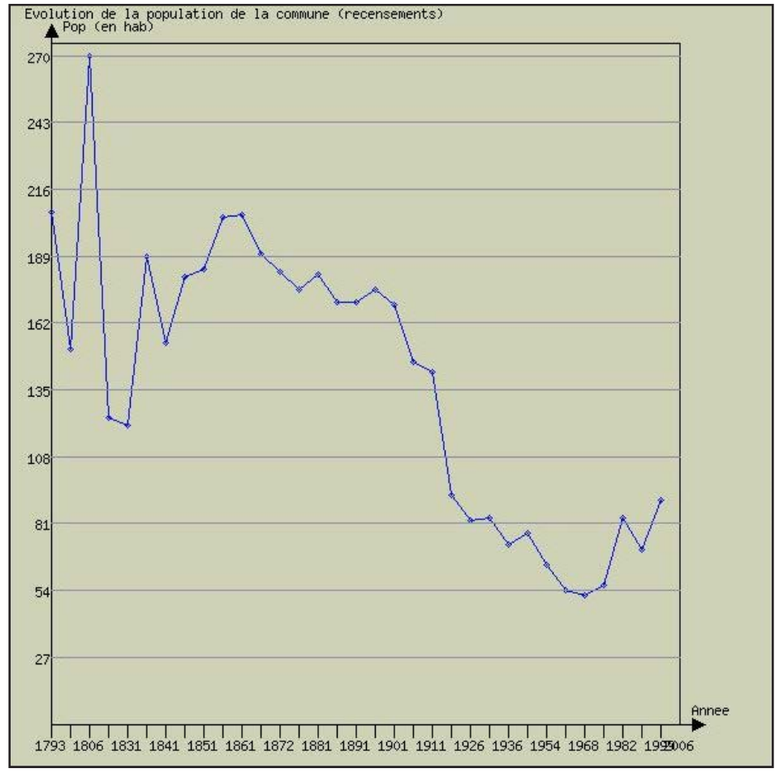
Pierres en remploi dans les murs de l'église, cf. https://www.patrimoine-ardeche.com/visites/larnas.htm

2.4 LES ÉPOQUES MODERNE (XVIE-XVIIIE) ET CONTEMPORAINE (XIXE-XXIE)

2.4.1 Contexte général

Les données dont nous disposons demeurent tout aussi frustes pour ces périodes que pour les précédentes, Larnas demeurant un tout petit village. Pour autant, il ne fait aucun doute que ces habitants, comme ceux des contrées voisines, ont été soumis aux aléas de ces époques. Ainsi, après un bref retour de la prospérité à la fin du XVe siècle, le XVIe siècle est pour sa part synonyme de difficultés avec les guerres de religion (1562-1598) qui déchirent, auxquelles s'ajoutent les épidémies et les famines.

À la fin de l'époque Moderne, au lendemain de la révolution, la commune de Larnas accueille 205 habitants. Contrairement à d'autres communes rurales du Vivarais, l'exode qui vide les campagnes durant le XIXe siècle consécutivement au développement de l'industrie et à la crise de la vigne et du ver à soie semble avoir été relativement limité. C'est essentiellement pendant la première moitié du XXe siècle que la population diminue significativement, et ce jusque dans les années 1970.



Évolution de la population de Larnas aux XIXe et XXe siècles, cf. cassini.ehess.fr/

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20261105-2026_164-DE

2.4.2 Focus : les pratiques économiques

Le territoire de Larnas est un territoire fortement rural, qui, depuis des époques reculées, accueille une population principalement paysanne. Comme une large partie du plateau, ce territoire est caractérisé depuis l'antiquité par l'agropastoralisme et la polyculture, polyculture qui mêle ici la culture des céréales (froment), de la vigne, des oliviers, des chênes truffiers, etc.
Ces pratiques se traduisent notamment sur le territoire par la présence de nombreuses constructions en pierre sèche : murets, cabane, abris, enclos, etc.

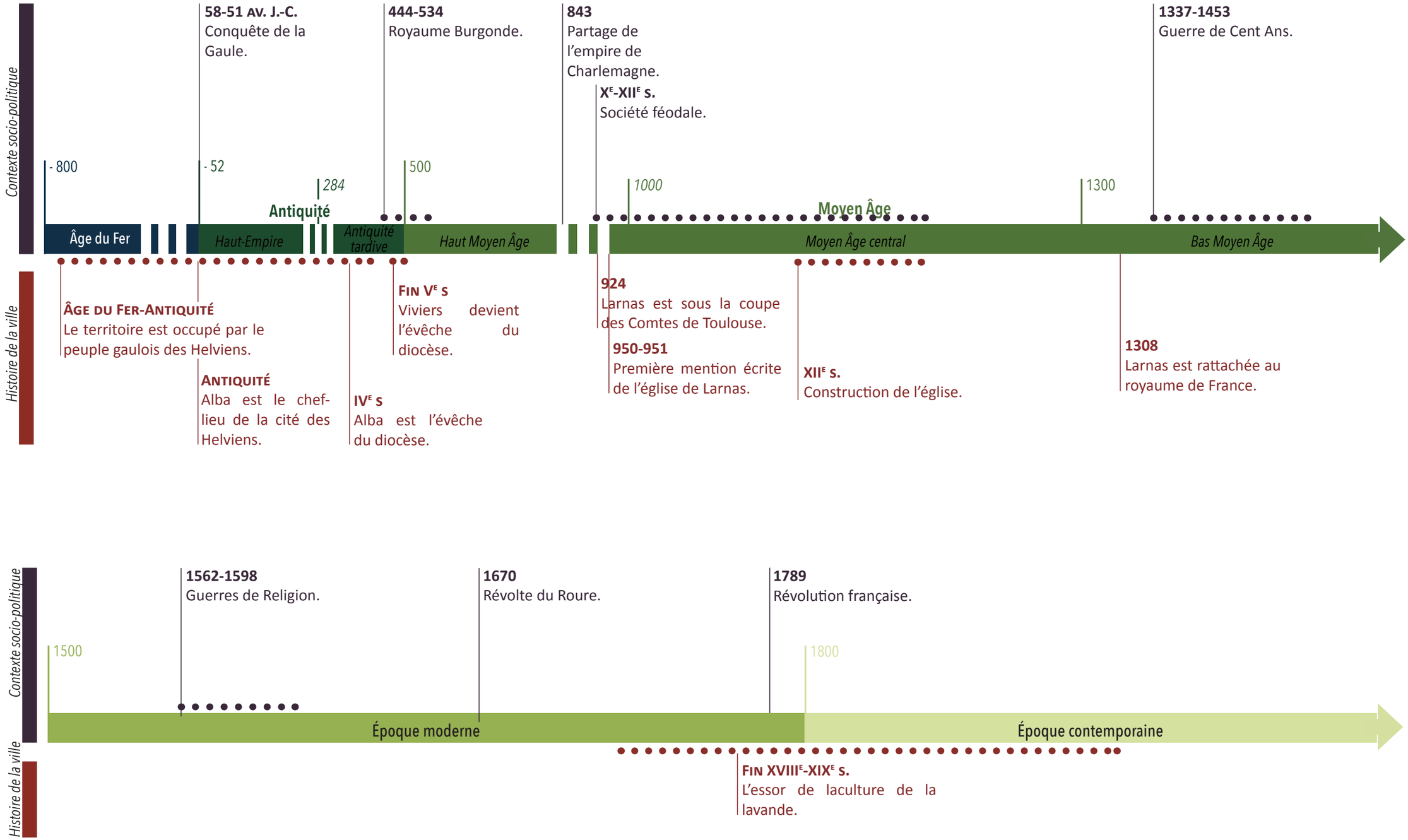
Au XVIII[e] et au XIX[e] siècle, la serriculture, mais surtout la culture de la lavande et du lavandin prennent progressivement de l'importance, au point de devenir un élément caractéristique du paysage local.



L'église et le presbytère de Larnas - photo ancienne issue de la collection Dürrenmatt, AD 07, 79 Fi 860.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20261105-2026_164-DE

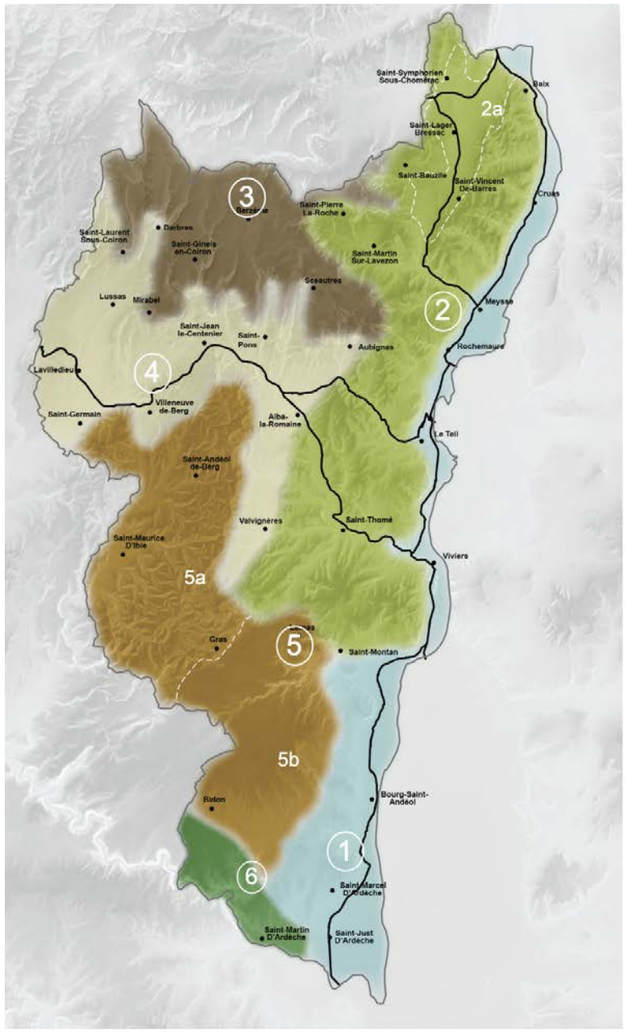
2.5 REPÈRES CHRONOLOGIQUES



Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20261105-2026_164-DE

3

PAYSAGE



Carte des unités paysagères de la charte paysagère, architecturale et urbanistique du Pays d'ARt et d'Histoire du Vivarais méridional - Agence ADP Dubois

1 **La vallée du Rhône**
2 **Le ruban collinéen et la plaine de St Lager**
2a *Sous-entité : la plaine de Saint-Lager*
3 **Le plateau du Coiron**
4 **Le bassin d'Alba à Lussas**
5 **La montagne de Berg et le plateau du Laoul**
5a *Sous-entité : la montagne de Berg*
5b *Sous-entité : le plateau du Laoul*
6 **Les gorges de l'Ardèche**

3.1 CONTEXTE PAYSAGER

Les unités paysagères

La commune de Larnas s'inscrit dans les unités paysagères définies par la Charte paysagère, architecturale et urbanistique du Pays d'Art et d'Histoire du Vivarais méridional. Elle appartient à l'entité « Montagne de Berg et plateau du Laoul », qui forme la bordure sud-orientale du Bas-Vivarais. Cet ensemble calcaire domine la vallée du Rhône et se caractérise par une morphologie tabulaire ponctuée de gorges et de collines.

Deux sous-ensembles structurent cette entité :

- La **montagne de Berg (5a)**, au nord, se distingue par une topographie plus contrastée. Les micro-reliefs et les vallons successifs y composent un paysage de collines et de replats, où alternent zones boisées et cultures. Les vues se projettent vers les corniches du Coiron et, plus au sud, vers la plaine rhodanienne.
- Le **plateau du Laoul (5b)**, au sud, correspond au cadre paysager de Larnas. Il se présente comme une large table calcaire d'altitude moyenne (environ 300 m), au relief globalement doux mais marqué par des incisions profondes, notamment celles de la Nègue et de la Sainte-Beaume. Les sols minces, pierreux et drainants, ont façonné une végétation typiquement méditerranéenne (garrigues, chênaies claires) et conditionné une mise en valeur agricole en mosaïque : vignes, lavandes, amandiers et prairies se succèdent entre les boisements.



Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20261105-2026_164-DE

Sous-unité paysagère du plateau de Laoul

Les paysages de Larnas

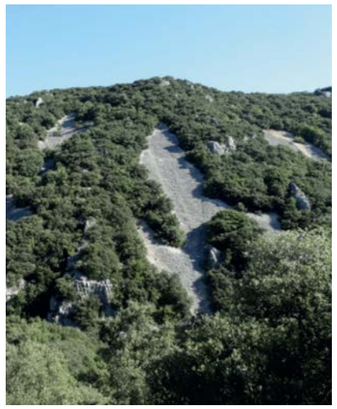
A l'échelle communale, la sous-unité paysagère du plateau de Laoul se déploie autour du socle tabulaire du plateau et de ses ruptures est et ouest. Cette structuration confère au territoire de Larnas une mosaïques de paysages où chaque ensemble se distingue par ses modes d'implantation bâtie, ses pratiques agricoles et son couvert boisé. Cette articulation génère une lecture particulière du territoire, fondée sur la complémentarité de ces trois ensembles.

La rupture est du plateau et les gorges de la Sainte-Beaume

Sur la bordure orientale de la commune, le plateau du Laoul s'interrompt brutalement. Les pentes y sont particulièrement abruptes, entaillées par une série de ruisseaux temporaires qui forment de petites vallées secondaires, comme celle de la Conche. Ces incisions fragilisent la roche et entraînent l'accumulation de pierriers sur les versants, aujourd'hui colonisés par une végétation de chênes verts et de garrigue, qui accentue le caractère méditerranéen de ce secteur.

Au sein de cet ensemble, les gorges de la Sainte-Beaume constituent le paysage le plus spectaculaire et le plus contrasté. Le calcaire y apparaît à nu sous forme de falaises abruptes et de parois rocheuses, offrant une ambiance minérale et sauvage. L'incision profonde crée une véritable rupture avec le plateau environnant, accentuée par la sinuosité de la RD262 qui traverse ce relief étroit. Ce secteur, en grande partie boisé, garde un caractère naturel marqué. Les vues y sont resserrées, dirigées vers les parois et les encorbellements rocheux, renforçant l'impression d'isolement et de verticalité.

Gorges de la Sainte-Beaume. Photographies issues du diagnostic architectural, patrimonial et environnemental de l'AVAP de Larnas





La vallée de la Nègue

À l'ouest de la commune, la vallée de la Nègue marque une large incision dans le plateau du Laoul. Orientée nord-est / sud-ouest, elle s'est façonnée dans les calcaires par l'action de ce petit cours d'eau, créant une vallée qui bénéficie de dépôts alluviaux et colluviaux qui offrent des terres relativement fertiles.
Ces conditions favorisent l'implantation d'une agriculture majoritairement composée de vignes, mais également de lavandes, de sainfoin, de luzerne, tandis que des surfaces pastorales sont disposées sur les côteaux, moins fertiles.

La ripisylve qui borde la Nègue dessine une trame végétale continue, composée principalement de frênes, de saules et de peupliers. Son épaisseur varie selon la proximité des cultures avec le cours d'eau : tantôt réduite à un simple alignement d'arbres, tantôt élargie en lisière boisée plus dense. Cette frange végétale masque souvent la rivière depuis la route, ce qui en accentue le caractère discret et caché. Le ruisseau se révèle seulement à certains passages, notamment lorsqu'on bifurque vers le hameau de Haute Valgayette et que l'on monte sur le plateau en direction de Larnas. Là, le regard découvre un ruisseau entaillant profondément le calcaire, laissant apparaître de petites falaises rocheuses.

La vallée concentre aussi plusieurs hameaux anciens, installés au plus près des ressources agricoles et hydriques. Gerbaux s'inscrit en fond de vallée, directement lié aux parcelles cultivées et aux ripisylves. Haute Valgayette, en revanche, occupe une position légèrement dominante, dessinant une silhouette en balcon sur la plaine agricole. Ces différentes implantations traduisent l'adaptation fine de l'habitat à la topographie et aux ressources disponibles.

Vallée de la Nègue, avec son implantation viticole bordée par le ruisseau et sa ripisylve. à gauche, le hameau de Gerbeaux est en contact direct avec les parcelles, tandis qu'à droite, le hameau de Haute Valgayette surplombe légèrement la vallée.



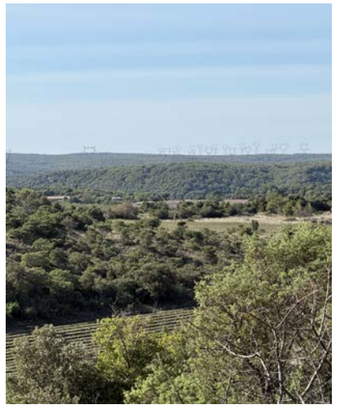
Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20261105-2026_164-DE

Le plateau de Larnas

Le cœur de la commune s'inscrit dans le plateau du Laoul, dont la surface relativement plane, autour de 300 m d'altitude, est ponctuée de petites buttes et collines (Barthe, Mouras, Peyrière, Montbeau). Globalement boisé, ce plateau présente une mosaïque de milieux : garrigues et chênaies vertes sur les secteurs secs et pierreux, clairières agricoles dans les dépressions et replats, et zones plus densément boisées en périphérie.

Le village de Larnas occupe une position singulière : implanté au cœur d'une légère dépression marneuse, il bénéficie de sols plus profonds et fertiles que le reste du plateau. Cette particularité explique la présence d'un petit parcellaire agricole groupé autour du bourg, contrastant avec l'image plus forestière et fermée des abords. Les hameaux périphériques, comme celui des Croix, se déploient en rebord de plateau, leurs silhouettes se découpant sur les horizons et jouant un rôle de repères visuels.

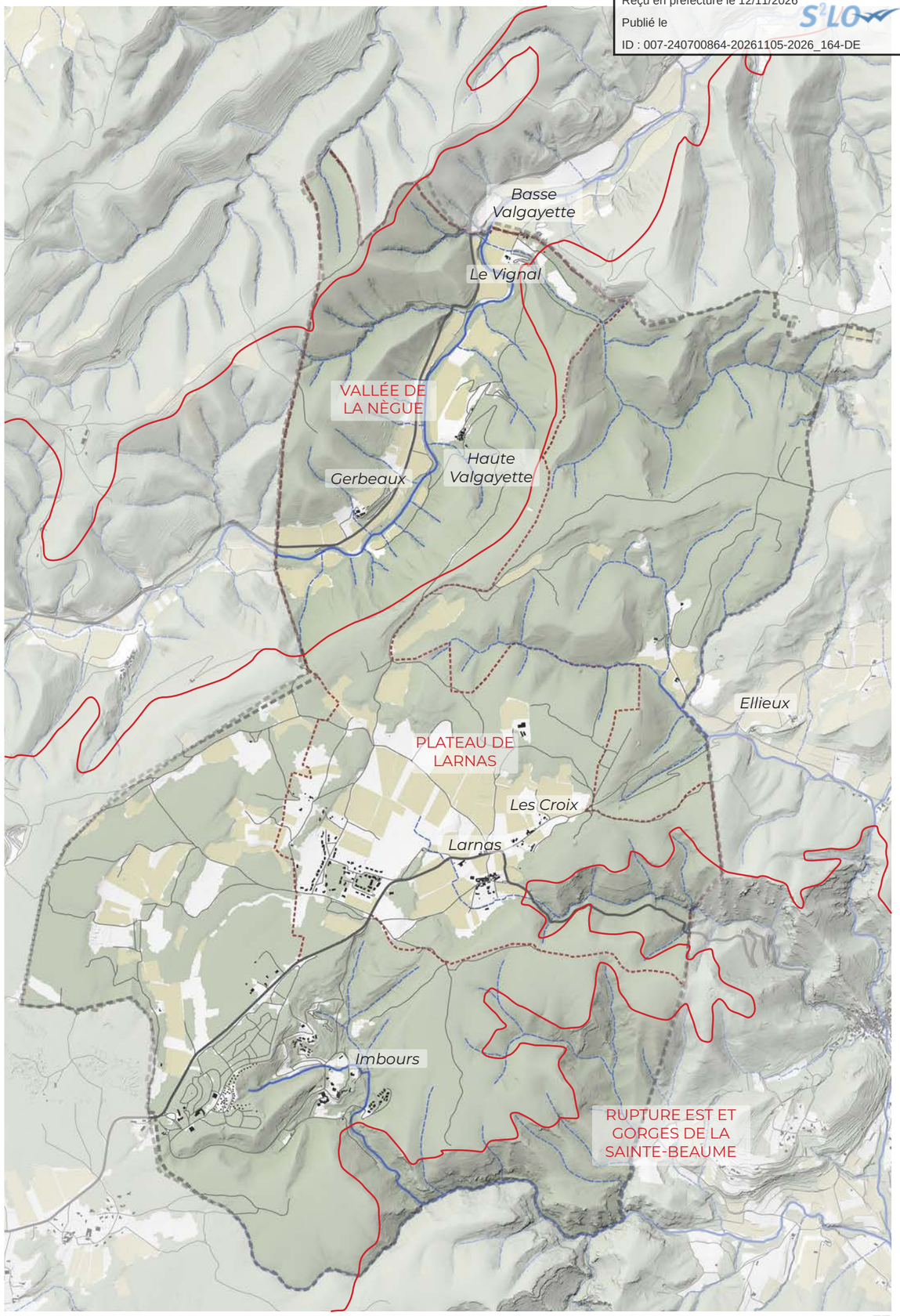
Les espaces ouverts du plateau, issus de l'activité agricole, alternent avec des secteurs d'enfrichement et de boisement progressif. Cette dynamique contribue à renforcer les contrastes entre les clairières cultivées, encore lisibles autour du village, et les parties plus fermées qui dominent les marges. L'articulation entre espaces bâtis, terres agricoles et couvert forestier confère au plateau une identité paysagère à la fois sobre et marquée, dans laquelle le calcaire et la végétation méditerranéenne restent les fils conducteurs.





1. Alternance entre dollines cultivées, collines en guarrigue, lotissement des Ricorts implanté dans la plaine agricole et forêt dense de chênes verts

2. Village de Larnas implanté en bordure de la colline du Sang de la Pierre et de sa plaine agricole



Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20261105-2026_164-DE

Les protections environnementales

Les ZNIEFF et Site NATURA 2000

Le territoire de Larnas est largement couvert par une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 2, intitulée « Ensemble septentrional des plateaux calcaires du Bas-Vivarais ». Cette zone d'envergure intercommunale s'étend sur plus de 34 000 hectares et concerne 20 communes. Elle regroupe l'ensemble des plateaux calcaires situés au nord de l'Ardèche, formant un ensemble d'une richesse biologique remarquable.

Sur la commune de Larnas, cette ZNIEFF recouvre notamment les milieux ouverts et semi-ouverts du plateau, représentatifs des paysages méditerranéens : pelouses sèches, garrigues, anciennes zones de vergers et cultures extensives. Cette diversité de milieux forme une mosaïque écologique très favorable à une avifaune méditerranéenne riche, identifiée également au titre de la ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux).

À cette diversité ornithologique s'ajoute une forte représentativité d'autres groupes faunistiques : reptiles, amphibiens, insectes, chauves-souris, ainsi qu'une flore patrimoniale adaptée aux sols calcaires et à la sécheresse. Une partie des habitats les plus sensibles est par ailleurs incluse dans des ZNIEFF de type 1, identifiant des secteurs à forte valeur écologique, propices aux espèces les plus exigeantes.

Enfin, une partie du territoire communal est concernée par le site Natura 2000 « Basse Ardèche Urgonienne », reconnu pour sa richesse écologique. Ce site accueille notamment 17 habitats d'intérêt communautaire, dont 5 prioritaires, et 28 espèces protégées au titre de la directive Habitats, parmi lesquelles figurent des mammifères, des poissons rares, et des invertébrés remarquables.

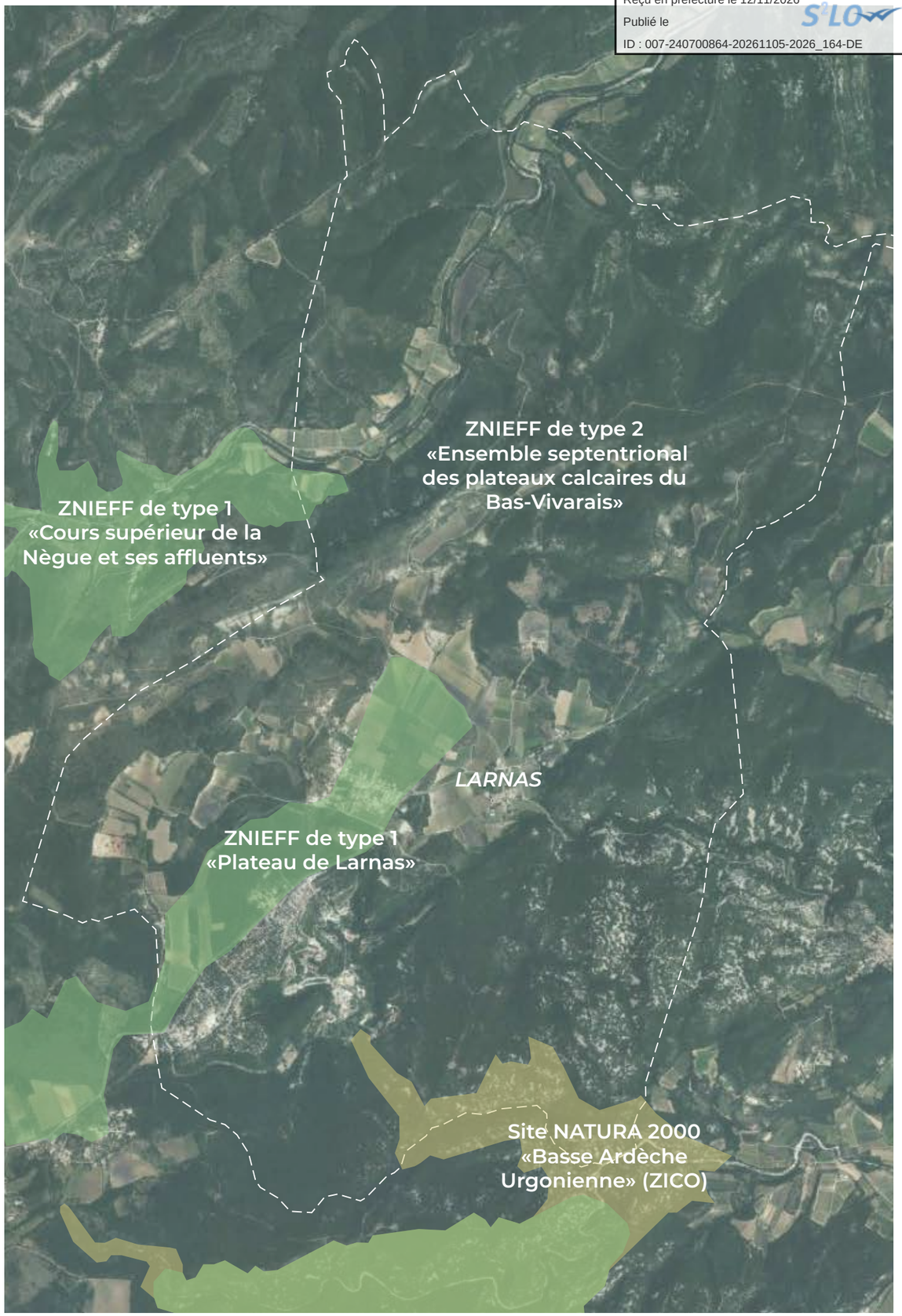
Site inscrit de Saint-Montan

Une infime partie du territoire communal est concernée par le site inscrit du village de Saint- Montan (arrêté du 4 octobre 1967), couvrant une partie des gorges de la Sainte-Beaume (aujourd'hui présent sur le site NATURA 2000)

ZNIEFF
Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique : périmètres définis par l'État pour identifier et mieux connaître les espaces présentant une forte valeur écologique. Elles sont classées en deux types : type I (milieux rares ou espèces remarquables) et type II (grands ensembles naturels fonctionnels). Pas directement opposables juridiquement, mais peut justifier des mesures de préservation dans les documents d'urbanisme.

ZICO
(Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux) : espaces identifiés à l'échelle européenne pour leur intérêt majeur dans la préservation des espèces d'oiseaux sauvages, notamment migrateurs. Aucune portée réglementaire, base scientifique à la désignation des zones Natura 2000 au titre de la directive «Oiseaux».

NATURA 2000
Zones désignées dans le cadre d'un réseau européen visant à préserver les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire, au titre des directives «Oiseaux» (2009/147/CE) et «Habitats-Faune-Flore» (92/43/CEE). Portée juridique contraignante : tout projet ou aménagement susceptible d'avoir un impact significatif sur un site doit faire l'objet d'une évaluation des incidences. L'objectif n'est pas d'interdire, mais d'assurer la compatibilité des projets avec les enjeux de conservation définis pour chaque site.



Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20261105-2026_164-DE

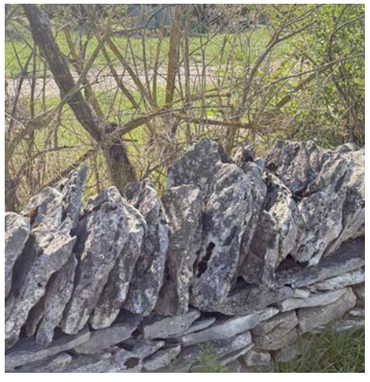
3.2 FONDEMENTS GÉOLOGIQUES ET MORPHOLOGIQUES

Socle géologique

La commune de Larnas se situe sur le plateau calcaire du Bas-Vivarais, une vaste entité géologique caractérisée par des calcaires crétacés (notamment urgoniens) qui forment l'armature du paysage. Le Bas-Vivarais calcaire est défini par des plateaux peu inclinés, entaillés par des vallées et gorges dans lesquelles s'est installée une dynamique érosive marquée.

Les calcaires urgoniens jouent un rôle central dans la formation du paysage : ces roches marines du Crétacé inférieur forment un substrat clair et homogène, marqué par la formations de fractures à diverses échelles (des grandes failles aux micro-fissures des reliefs karstiques), contribuant à la perméabilité des sols.

Le calcaire se retrouve également dans le patrimoine architectural vernaculaire formant une continuité entre la ressource géologique et les formes bâties et conférant une forte cohérence entre le ville de Larnas, les différentes hameaux et leur environnement.



1. Muret de clôture d'une parcelle en pierre sèche à couronnement vertical, à l'entrée de Larnas.



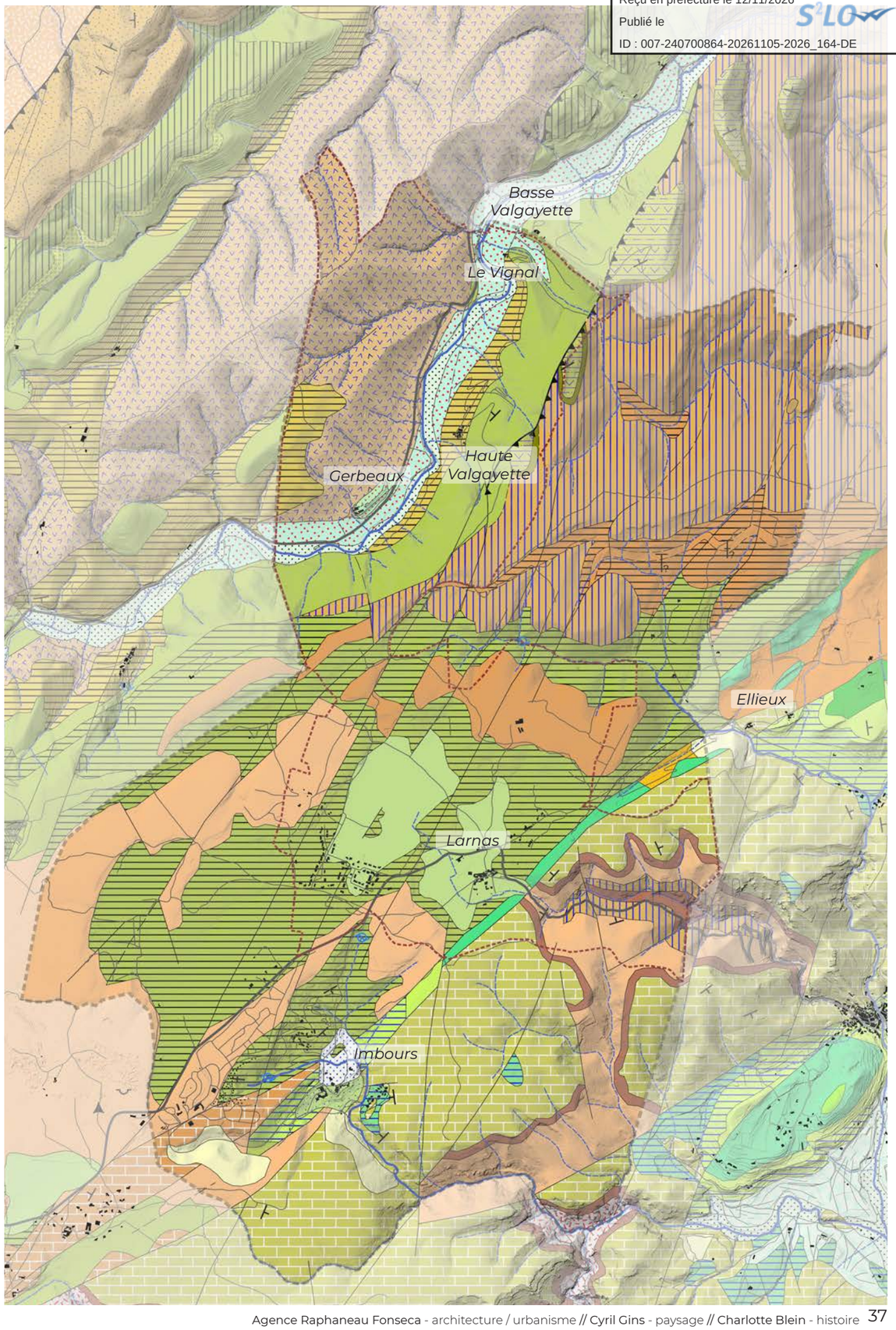
2. Maisons avec murs en calcaire au hameau de Valgayette

La disponibilité de la pierre calcaire a conduit à son utilisation quasi systématique . On la retrouve dans les murs des maisons, les murets de délimitation des parcelles ou les terrasses agricoles. La technique de la pierre sèche utilisant les pierres extraites dans les champs (épierrage), a façonné un patrimoine vernaculaire dense (murets, cabanes, etc.).

Fond de vallée
- Alluvions fluviatiles

Côteaux
- Calcaires argileux
- Calcaires marneux
- Marnes à intercalation calcaire

Plateau
- Marne - Faciès urgoniens
- Sables et marnes
- Colluvions
- Calcaires - Faciès urgoniens



Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20261105-2026_164-DE

Reliefs et hydrologie

Le territoire communal alterne entre le plateau du Laoul, relativement horizontal autour de 300 m d'altitude, et plusieurs vallées encaissées qui le découpent, principalement sur sa partie orientale. La vallée de la Sainte-Beaume, à l'est, forme une coupure spectaculaire dans le calcaire, avec des parois abruptes qui marquent fortement le paysage. De l'autre côté, la vallée de la Nègue, constitue une limite naturelle du plateau : orientée nord-est / sud-ouest, elle dessine une vallée relativement fertile, encadrée de coteaux boisés, qui accueille hameaux et cultures.

Les points culminants du territoire correspondent aux collines qui bordent le plateau : la Barthe (359 m), Gandaubert (364 m), le Mouras (355 m), le Sang de la Pierre (355 m), la Peyrière (360 m) ou encore Montbeau (357 m). Ces reliefs, bien que modestes en altitude, structurent la lecture du paysage communal et séparent les bassins versants de la vallée de la Conche et de celle de la Nègue.

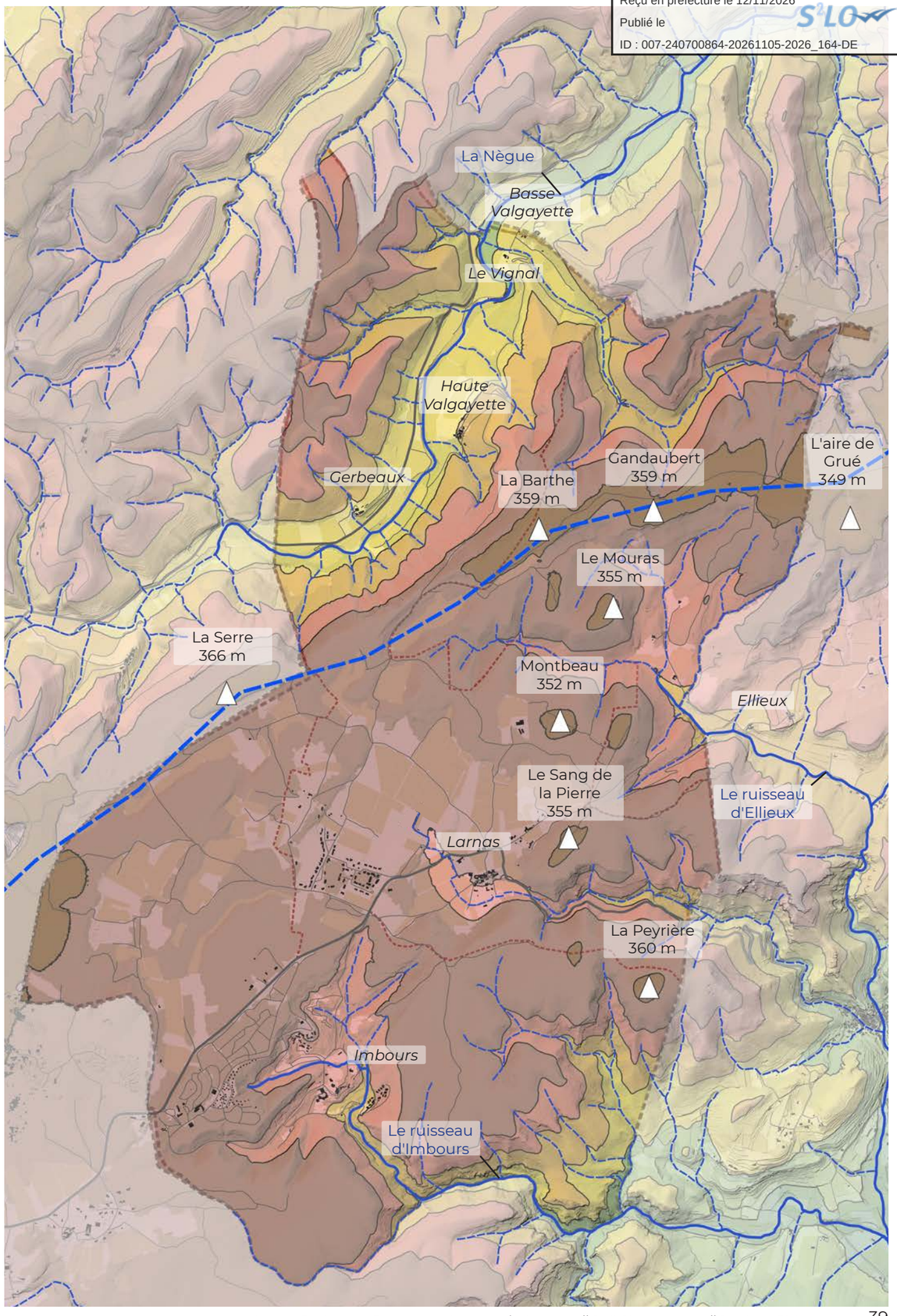
L'habitat s'inscrit directement dans cette géographie : certains hameaux, comme Haut et Basse Valgayette ou le Vignal, dessinent leur silhouette sur les limites des coteaux, en position dominante sur les versants, tandis que Gerbaux, s'est implanté en fond de vallée, en contact immédiat avec la plaine agricole. Le village de Larnas, quant à lui, occupe une situation singulière : implanté sur le plateau, il se niche au cœur d'une légère dépression marneuse qui a permis l'aménagement de parcelles agricoles et l'installation d'un habitat plus groupé.

1. Hameau de Gerbeaux, situé dans la plaine agricole de la vallée de la Nègue.



2. Silhouette du hameau de Valgayette, surplombant la plaine agricole.





Limite de bassin versant
Cours d'eau temporaire
Cours d'eau permanent

100 à 150m	250 à 300m
150 à 200m	300 à 350m
200 à 250m	350 à 400m

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20261105-2026_164-DE

3.3 MILIEUX NATURELS ET AGRICOLES

Dynamiques forestières

La comparaison entre la carte d'État-Major du XIXe siècle et la situation actuelle met en évidence une forte évolution de la couverture forestière. À l'époque, les sommets apparaissaient déjà boisés : la faible épaisseur des sols et la présence de pierriers rendaient déjà ces secteurs impropres aux cultures. En revanche, une grande partie du plateau était alors défrichée. Les cartes montrent la présence de parcelles viticoles et de prairies, notamment sur les versants sud des collines du plateau, mieux exposés et plus favorables à l'agriculture. Dans la vallée de la Nègue, les cultures s'étalaient alors plus largement sur les coteaux, notamment du côté du plateau de Larnas alors en partie exploitées en prairies, tandis que les coteaux au nord restaient boisés.

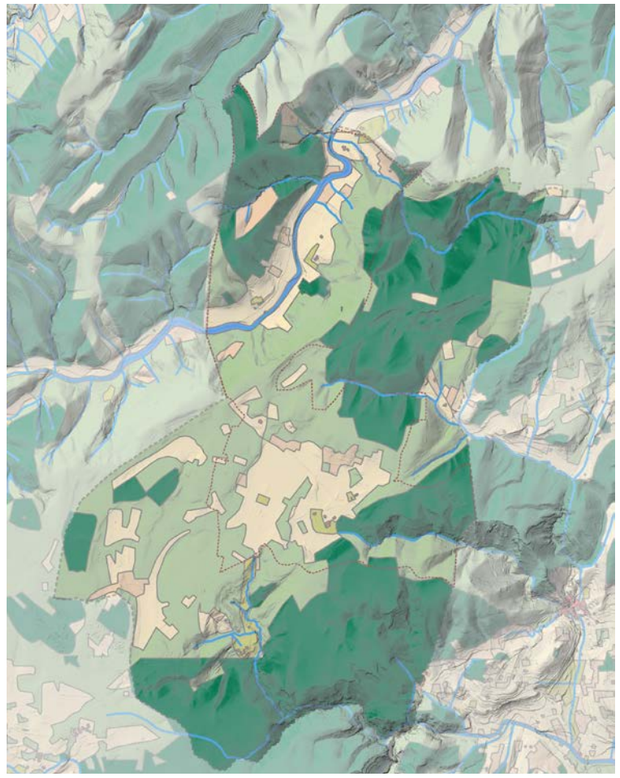
Aujourd'hui, le paysage s'est en partie refermé. Le plateau du Laoul est largement dominé par la forêt, qui couvre une part importante du territoire communal. La progression du couvert boisé est particulièrement nette dans la partie sud-ouest du plateau, notamment au nord du domaine d'Imbours, où les cartes anciennes mentionnaient encore des vignes et des prairies.

La végétation est constituée principalement de chênaies vertes et pubescentes, ponctuées de landes à genévriers et de garrigues boisées. Cette couverture s'est développée au cours des dernières décennies, en lien avec la régression des pratiques agricoles et pastorales. Les anciennes parcelles, abandonnées ou sous-exploitées, se sont progressivement enfrichées avant de se reboiser, effaçant par endroits les traces de terrasses et de murets.

Cette dynamique contribue à une fermeture progressive des paysages, réduisant les espaces ouverts, bien que l'armature agricole et visuelle du plateau soit encore largement lisible.

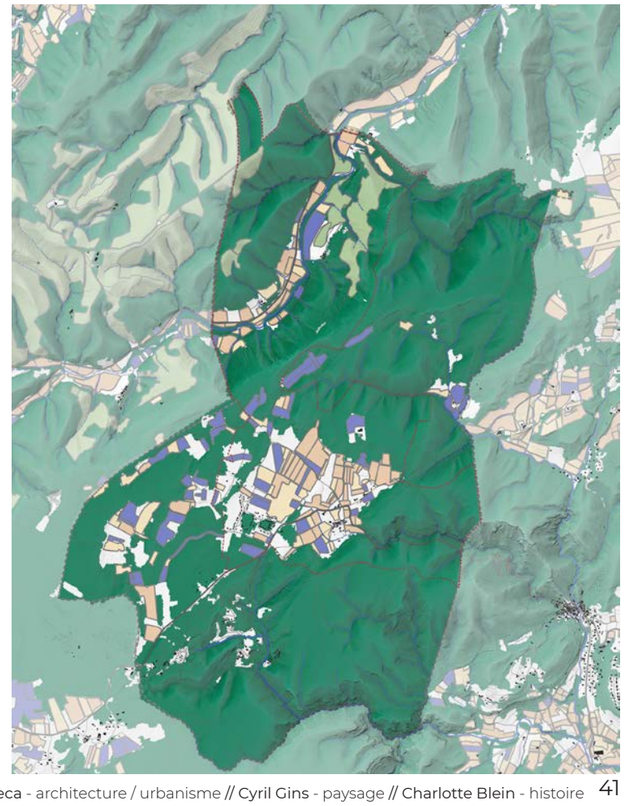
Carte d'Etat-Major vectorisée

- Vigne
- Pâquis et pâtures
- Cultures
- Forêt



Carte du couvert forestier et du parcellaire agricole actuel

- Vigne
- Prairies et pâtures
- Lavandin
- Autres cultures
- Forêt



Cartographie réalisée à partir du RPG 2022

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20261105-2026_164-DE

Dynamiques agricoles

Malgré le recul des terres agricoles face à l'expansion de la forêt, certaines cultures demeurent structurantes et participent encore fortement à l'identité paysagère de Larnas. La vigne, implantée sur les coteaux bien exposés, reste un repère visuel et économique. Le lavandin, introduit au début du XXe siècle, s'est progressivement imposé comme l'une des principales cultures du territoire, occupant aujourd'hui une surface équivalente à celle de la vigne. Dans la vallée de la Nègue, subsistent des prairies pâturées, le plus souvent sous couverts ligneux, mais elles sont désormais minoritaires. Quelques autres formes de cultures, plus ponctuelles, complètent ce tableau : sainfoin, blé tendre d'hiver, luzerne, chênaie truffière, etc.

Autour du bourg de Larnas et des principaux hameaux, les espaces agricoles jouent un rôle de ceinture. Ils assurent la transition entre le tissu bâti — ancien comme récent — et les masses boisées du plateau. À l'entrée du village, entre le lotissement des Ricorts et l'ouverture sur le plateau, un verger d'amandiers s'étend au cœur de la plaine agricole : il adoucit l'impact du bâti et maintient des ouvertures visuelles vers l'horizon.

Cultures de lavandin et de blé tendre d'hiver, créant une ouverture visuelle entre les parcelles boisées



Vignes et verger d'amandiers, permettant d'adoucir la transition entre la route et le lotissement des Ricorts, ainsi que d'opérer un glissement du regard vers la Dent de Rez



Truffière, vignes et parcelle en jachère dans la vallée de la Nègue. Les parcelles, plantées d'essences à faible développement permettent d'opérer une transition douce vers la forêt depuis la route et de maintenir le paysage ouvert et lisible.



1. Parcelle de vigne mettant en scène l'église et ses cyprès depuis le coeur du village de Larnas

2. Parcelle de vigne permettant la mise en retrait du village vis à vis de la forêt dans la partie est de Larnas





Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20261105-2026_164-DE

3.4 PATRIMOINE VERNACULAIRE

Le paysage de Larnas est fortement marqué par la pierre sèche, matériau qui traduit l'adaptation des habitants à un substrat calcaire contraignant et la mise culture des terres agricoles. Cette ressource extraite *in situ*, a permis de recomposer avec les pierres issues du dépierrage, donnant naissance à une trame vernaculaire encore très lisible dans le territoire.

Murets en pierre sèche
Les murets en pierre sèche constituent un élément particulièrement lisible et continu dans le paysage du plateau, et notamment à proximité du coeur de bourg de Larnas. D'une hauteur comprise entre 60 et 80cm pour les murs servant de clôtures pour les troupeaux, et davantage pour les murs des jardins, ils sont constitués de pierres calcaires appareillées à plat, et d'un couronnement vertical (pierres sur chant) empêchant le passage des bêtes. Ils ne sont pas nécessairement construits sur les limites des parcelles, leur rôle étant celui de clôture pour les brebis et les chèvres.

Cabanes, clapas et faïsses
D'autres éléments en pierre sèche sont présents mais moins lisibles dans le paysage. Des ruines de cabanes à proximité de parcelles cultivées ou des clapas, tas de pierres issues de l'épierrage sont encore visibles sur le plateau. Dans la vallée de la Nègue, des traces de faïsses (terrasses agricoles) sont encore légèrement visibles, mais souvent recouvertes par la végétation.

1. Ruine d'une cabane au nord du bourg de Larnas

2. Mur en pierre sèche à double-vue, servant de clôture





Il existe un enjeu de maintien de la trame et de la lecture entre espaces bâtis et agricoles à travers les édifices en pierre sèche. La conservation et la restauration des murets assurent la qualité des transitions et la cohérence visuelle du territoire. Sans ce maillage, la relation entre le bâti, les parcelles cultivées et les franges boisées perd en lisibilité.

Cas particulier du lotissement des Ricorts

Le lotissement des Ricorts constitue un cas particulier. Construit récemment, et soumis a une forte réglementation (maîtrise d'ouvrage communale et avis de l'ABF), il a repris le vocabulaire de la pierre sèche en l'intégrant systématiquement le long des voiries et des limites publiques. Les murets qui bordent les parcelles sont ainsi devenus un fil conducteur de l'ensemble du lotissement, garant d'une certaine unité malgré la diversité architecturale des constructions. Cette cohérence reste toutefois fragile : les surélévations par grillages, toiles ou canisses, ajoutées en complément des murs, brouillent la lecture de cette armature.

1. Muret en pierre sèche sans ajout d'élément de clôture

2. Muret en pierre sèche doublé d'un grillage partiellement masqué dans une haie vive





3. Muret en pierre sèche doublé d'une haie basse monospécifique

4. Muret en pierre sèche doublé d'une barrière bois





5. Muret en pierre sèche doublé d'un grillage et d'une toile plastifiée

6. Muret en pierre sèche doublé d'un mur bahut maçonné





L'enjeu est de renforcer la continuité au hameau des Ricorts : la pierre sèche y a été utilisée comme socle d'intégration paysagère. Cette continuité doit être renforcée pour éviter que des dispositifs concurrents (grillages, toiles, canisses) ne brouillent la lecture de l'espace et n'affaiblissent l'unité recherchée.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20261105-2026_164-DE

Arbres remarquables

À Larnas, certains arbres ou alignements se distinguent par leur dimension paysagère et patrimoniale. Ils ne sont pas uniquement remarquables par leur taille, mais aussi par le rôle qu'ils jouent comme repères visuels, seuils d'entrée des hameaux ou témoins d'usages anciens.

Les mûriers et la sériciculture
Les mûriers en sont l'exemple le plus significatif. Héritage direct de la sériciculture, ils ponctuent encore les abords des hameaux et du bourg. Deux sujets de belle dimension marquent ainsi l'entrée de Haute Valgayette depuis le nord, amorçant la séquence d'arrivée. Dans le même hameau, un autre mûrier, plus imposant encore, s'élève au contact immédiat d'une bâtisse. Deux autres sujets comparables, situés à l'entrée nord du village de Larnas, jouent un rôle similaire en annonçant le cœur ancien. Les mûriers sont ici à la fois des repères spatiaux et des témoins historiques.

Les seuils des hameaux et du bourg
Certains arbres par leur taille et leur implantation jouent un rôle de marqueur pour les entrées de village. À l'entrée nord du bourg de Larnas, deux frênes de grande taille, disposés de part et d'autre de la route, marquent le seuil bâti à l'entrée du bourg. D'autres frênes, associés à des mûriers dans le tissu villageois, contribuent à la structure et à la qualité des espaces publics. Les hameaux ne sont pas en reste : à l'entrée de Gerbaux, un alignement de chênes pubescents d'une grande qualité forme une perspective remarquable, affirmant l'arrivée sur le lieu et renforçant sa silhouette depuis les hauteurs de la vallée de la Nègue.

Rôle symbolique
Certains ensembles tiennent aussi une place particulière par leur valeur symbolique, à l'image des cyprès du cimetière. En alignement contre l'église classée, ils se distinguent par leur taille imposante et leur port fastigié. Ils forment une masse végétale élancée, visible de loin, qui accompagne l'édifice sans l'éclipser, tout en conservant une porosité dans les vues depuis et vers l'église.

Alignements le long des parcelles agricoles
Les alignements d'arbres bordant certaines parcelles agricoles participent également à la lisibilité du territoire : ils prolongent la trame végétale jusque dans les champs, structurent la lecture du parcellaire et assurent une continuité entre les espaces cultivés et le bâti. À proximité des jardins partagés par exemple, des frênes et arbres fruitiers bordent les parcelles et dessinent une transition douce avec les vignes et la lisière forestière. Leur densité crée une masse végétale qui renforce la lisibilité de ces espaces cultivés.



1. Mûrier acollé à une bâtisse à Haute Valgayette



2. Mûriers à l'entrée de Haute Valgayette



3. Alignement de chênes à l'entrée de Gerbaux



4. Mûriers et Frêne marquant le seuil du bourg de Larnas



5. Alignements de cyprès devant l'église de Larnas



6. Haie marquant la séparation entre parcelle viticole, jardins partagés et forêt

Plusieurs enjeux apparaissent concernant les arbres et structures végétales :

- Transmission patrimoniale : conserver la mémoire agricole et sociale portée par les mûriers (sériciculture).
- Lisibilité : maintenir les arbres structurants qui ponctuent les entrées de village et de hameaux, en tant que repères visuels essentiels dans un paysage largement boisé.
- Mise en valeur du bâti et des monuments : préserver la relation entre arbres et patrimoine construit (seuils, alignements d'entrée de bourg)
- Équilibre écologique et paysager : conserver une diversité d'essences qui enrichissent la trame végétale et évitent l'uniformisation du couvert boisé.
- Fragilité et renouvellement : anticiper le vieillissement des arbres remarquables et la perte possible de certains sujets, qui mettrait en cause la continuité des repères paysagers.
- Maintien des structures spatiales : préserver les alignements d'arbres en bordure de parcelles agricoles, qui renforcent la lecture du parcellaire et participent à l'ordonnancement du paysage.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20261105-2026_164-DE

Jardins et cours

Cours et petits jardins clos au coeur du village
Les cours et petits jardins clos jouent un rôle essentiel dans la structure urbaine des villages. Leur origine remonte aux logiques d'organisation des maisons rurales méditerranéennes, où le bâti se concentrait en volumes étroits et compacts, laissant peu d'espaces publics formalisés. Dans ce contexte, les cours privées ont longtemps constitué des espaces de respiration et de transition entre la maison et la rue.
À Larnas, cette logique est toujours perceptible dans le centre ancien : les cours et jardins, souvent de dimensions modestes, clos par des murets de pierre, servent à la fois de seuil domestique, de lieux ombragés et de prolongement végétal du bâti. Ils accueillent parfois des arbustes ou de petites treilles, inscrivant la végétation dans le cœur même du village et créent une porosité visuelle entre espace intime et public.

Jardins partagés de Larnas
Ces micro-paysages domestiques s'inscrivent aussi dans une tradition plus large des jardins ruraux, espaces historiquement associés à l'autoconsommation, avant de connaître une réinvention contemporaine et sociale.
À Larnas, cette évolution se lit notamment à travers l'émergence des jardins partagés en périphérie du village, qui relèvent d'une réinterprétation contemporaine : ils mettent en commun des espaces et des usages historiquement privés afin de créer des lieux de sociabilité, de transmission de pratiques et de loisirs.

Ces cours et jardins clos amènent plusieurs enjeux :
- Préservation de leur rôle d'armature fine du centre ancien et de médiation entre maison et rue,
- Maintient de leur identité matérielle et leur porosité visuelle face aux tendances à la clôture opaque et à la minéralisation afin d'éviter la banalisation par la standardisation des clôtures et des aménagements.

Concernant les jardins partagés :
- Assurer la continuité de lecture avec la trame parcellaire et les espaces agricoles proches et, plus largement,
- Transmettre les savoir-faire (pierre sèche, culture de jardin) qui fondent ces micro-paysages.

1. Cour avec une annexe et quelques plantations dans le village de Larnas.

2. Cour minérale dans le village de Larnas





Cour avec traitement végétal des pieds de façade dans le hameau de Gerbaux



Jardins partagés en périphérie du village de Larnas



Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20261105-2026_164-DE

Cabanes en pierre sèche

Les cabanes en pierre sèche, également appelées capitelles ou bories selon les régions, sont des constructions emblématiques du plateau calcaire entre Saint-Remèze, Gras et Larnas. Leur répartition sur l'ensemble de ce territoire témoigne d'un mode d'occupation agricole ancien, marqué par la polyculture (vigne, lavande, amandiers) et l'élevage. Utilisées comme abris temporaires pour les outils, les bergers ou les travailleurs des champs, ces édifices modestes sont profondément liés aux pratiques agricoles locales.

Bâties sans mortier ni liant, ces cabanes exploitent la technique de la pierre sèche, utilisant les matériaux disponibles sur place (pierres issues du dépierrage des terres). Elles présentent des formes simples (le plus souvent circulaires, parfois rectangulaires) avec une voûte en encorbellement, une entrée basse et étroite, et aucune ouverture supplémentaire.

Source : Numéro 27 du journal local La Feuille de Vigne, sur les cabanes en pierre sèche

Le document d'étude consacré aux cabanes de Saint-Remèze précise qu'aucune différence significative n'est observée entre les cabanes étudiées sur cette commune, celles de la plaine de Gras ou celles vues à Larnas. Cette remarque suggère une unité architecturale et technique à l'échelle du plateau, révélatrice d'une culture constructive partagée.

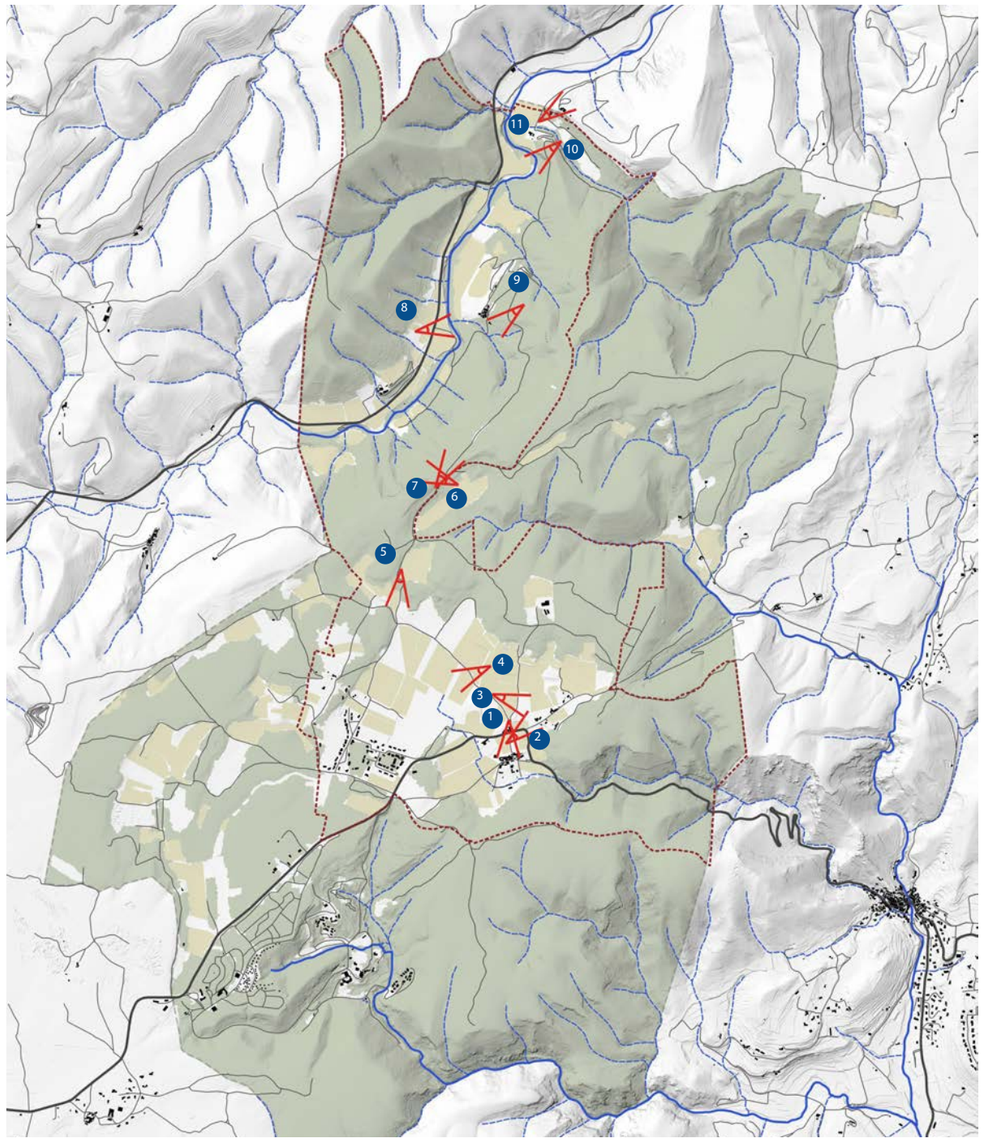
Souvent laissées à l'abandon ou englouties par la végétation, ces cabanes en pierre sèche font rarement l'objet d'une protection réglementaire spécifique, malgré leur valeur patrimoniale et paysagère. Leur préservation passe par l'identification, la valorisation dans les documents d'urbanisme, et potentiellement par des actions de restauration ou d'intégration dans les itinéraires de découverte du territoire.



Borie (en pierres sèches) située sur le plateau

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20261105-2026_164-DE

3.5 CÔNES DE VUES



<u>Point de vue n°1, depuis la rue du village en direction de la silhouette de Larnas:</u>



Il s'agit d'un point de vue majeur permettant d'appréhender la silhouette de Larnas, en relation immédiate avec son paysage agricole.
La rue du village elle-même présente d'importantes qualités : murets et pierres sèches, accotements enherbés, présence de mûriers situés de part et d'autre.

<u>Point de vue n°2, depuis la route de Saint Rémèze en direction de l'église de Larnas:</u>



L'église de Larnas est perceptible depuis de très nombreux points de vue. Les perceptions depuis la route départementale n°262 (route de saint Remèze) sont particulièrement remarquables et visibles. L'ensemble formé par l'église et le port colonnaire des cyprès au sein d'un vaste paysage agricole forme un paysage de très grande qualité

<u>Point de vue n°3, depuis la route deFontfreyde en direction de l'église de Larnas</u>



Point de vue sur l'aglise de larnas mis en valeur par l'ouverture des paysages agricoles, le gabarit de chaussée modeste de la chaussée et les bisements écrins.

<u>Point de vue n°4, depuis la route de Fontfreyde en direction du lotissement de Saint Agnès:</u>



Depuis la rue de Fontfreyde, le lotissement de Saint Agnès émerge très discrètement au cœur du plateau de Larnas. Depuis ce point de vue, le lotissement présente une silhouette remarquablement tenue bordée par un paysage agricole dominé par les vignobles et les vergers d'amandiers. En arrière-plan s'étire la ligne boisée du massif des Buissières surmontée à l'ouest par la dent Rez.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20261105-2026_164-DE

Point de vue n°4, depuis la route de Valgayette en direction du Lotissement de Saint-Agnès:



Il s'agit d'un point de vue majeur permettant d'appréhender la silhouette de Larnas, en relation immédiate avec son paysage agricole.
La rue du village elle-même présente d'importantes qualités : murets et pierres sèches, accotements enherbés, présence de mûriers situés de part et d'autre.

Point de vue n°5 et 6, depuis la route de Valgayette en direction de la vallée de la Nègue:



Point de vue n°5



Point de vue n°6

Remarquables points de vue très ouverts sur la vallée de Nègue depuis une croix de chemin située route de Valgayette. Au loin, le hameau de Haute Valgayette se dessine en surplomb de la vallée cultivée.

Point de vue n°7, depuis la route de Valgayette en suplomb du hameau de Gerbeaux



Depuis ce point de vue situé avant la descente sur le hameau de Haute Valgayette, les vues s'ouvrent sur la vallée de la Nègue surmontée au loin par la dent de Rez. Au premier plan, la silhouette du hameau de Gerbeaux émerge discrètement au-dessus des frondaisons.

Point de vue n°8 depuis la RD 362 sur le hameau de Haute Valgayette



Remarquable point de vue en contre plongée sur la silhouette de Haute Valgayette qui émerge au-dessus d'un socle agricole encore très préservé. Les parties amonts du hameau sont entourées d'un écrin boisé particulièrement dense.

Point de vue n°9, depuis le chemin de Basse Valgayette sur la vallée de la Nègue



Vue sur la vallée de la Nègue et le lit mineur de la rivière. la complémentarité entre la terrasse alluviale cultivée, les coteaux boisés et la ripisylve qui borde la rivière présente un paysage rural de grande qualité.

Point de vue n°10, depuis le chemin de Basse Valgayette sur la vallée de la Nègue



Vue sur la vallée de la Nègue et le lit mineur de la rivière. la complémentarité entre la terrasse alluviale cultivée, les coteaux boisés et la ripisylve qui borde la rivière présente un paysage rural de grande qualité.

Point de vue n°11, vue sur la silhouette de Basse Valgayette



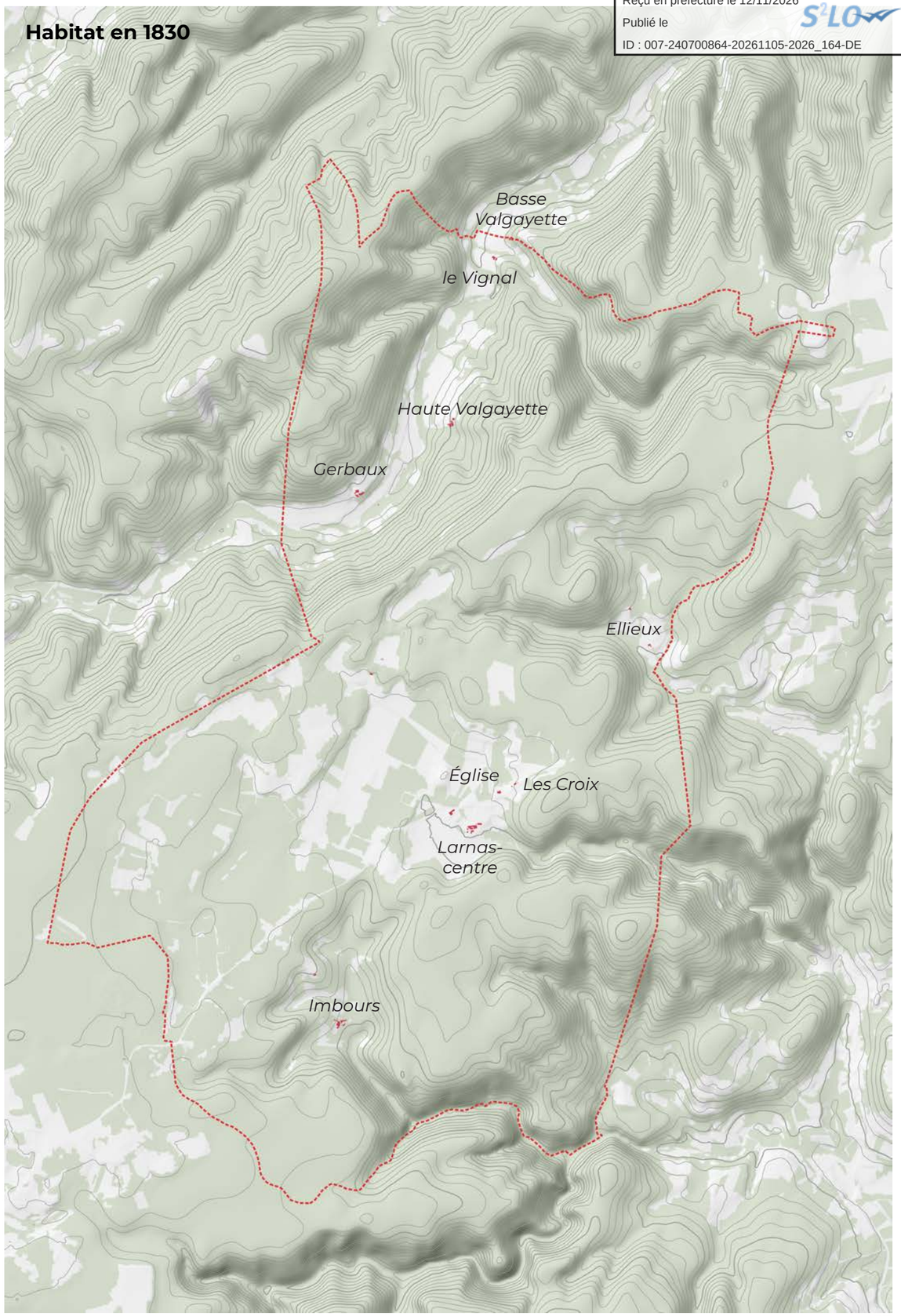
Point de vue sur la silhouette de Basse Valgayette depuis la route de Basse Valgayette

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20261105-2026_164-DE

4

ORGANISATION DU BÂTI





Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20261105-2026_164-DE

4.1 LES VOIES DE CIRCULATION

La vallée de la Nègue et le plateau de Larnas sont reliés par de petites routes. En raison de leur position, des accès routiers et du niveau de services et d'activités proposés par la commune, les trois hameaux situés dans la vallée s'intègrent difficilement au reste du village. La RD362 permet cependant de rejoindre la RN102 plus au nord, reliant Aubenas à Montélimar, et assure ainsi une bonne desserte.

Axes principaux

Sur le cadastre napoléonien, la plupart de ces axes n'existaient pas encore. La RD362 dans la vallée de la Nègue n'était pas aménagée, pas plus que la portion reliant Larnas à Saint-Montan, le passage se faisant alors par le nord-est.

Aujourd'hui, les accès principaux sont les suivants :

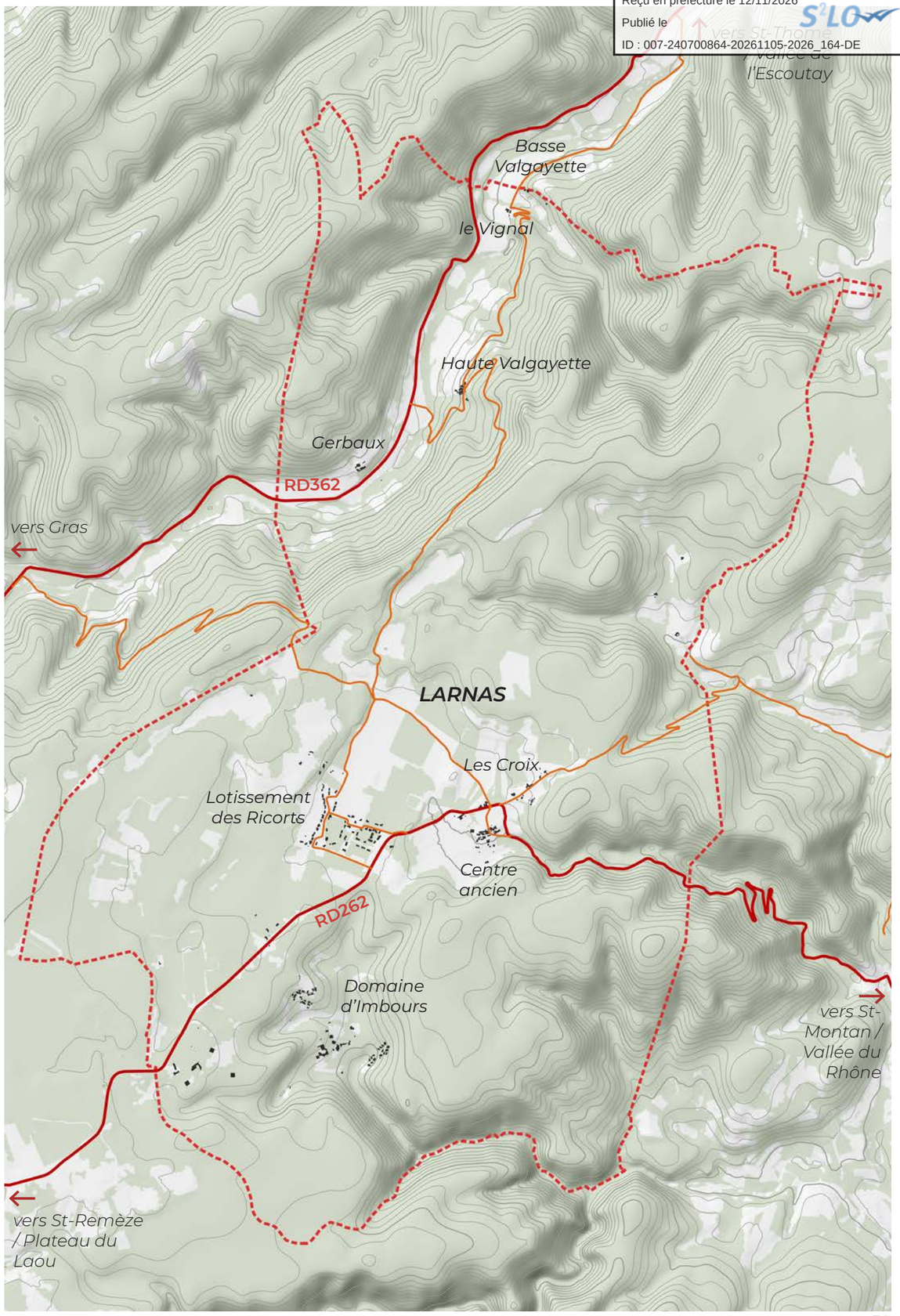
- par l'est, depuis Saint-Montan et la vallée du Rhône, via la route départementale n°262, route étroite et sinueuse empruntant les gorges pittoresques de la Sainte-Beaume ;

- par le sud, depuis Saint-Remèze, également par la RD262, traversant le plateau de Larnas avant d'atteindre le bourg ;

- par l'ouest, depuis la vallée de la Nègue ou le hameau de Fontfreyde (commune de Gras), par des voies communales.

Axes secondaires

Plus étroits et escarpés, ces axes desservent aujourd'hui les nombreux hameaux et fermes isolées du territoire. Désormais classés en routes communales, ils constituaient les voies de circulation historiques.



Axe principal

Axe secondaire

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20261105-2026_164-DE

4.2 DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

Bati napoléonien

Bati 1948

Bati actuel

La commune de Larnas présente une implantation du bati, structurée autour de plusieurs hameaux anciens, implantés de manière diffuse entre le plateau et la vallée de la Nègue. Ce modèle de peuplement, hérité d'une organisation agraire, s'est maintenu jusqu'à aujourd'hui, avec des hameaux comme Haute Valgayette, Basse Valgayette, Gerbaux ou les Croix, qui ont conservé une forte cohérence architecturale.

Le village de Larnas, bien que portant le nom de la commune, ne remplit pas véritablement le rôle de bourg-centre : il ne regroupe ni équipements structurants (église, mairie, école à Gras), ni commerces, ces derniers étant situés en retrait ou hors du périmètre villageois. Cette absence de centralité limite la capacité du village à fédérer les différents pôles d'habitat et renforce l'autonomie relative des hameaux environnants.

Extrait du cadastre napoléonien (1830)

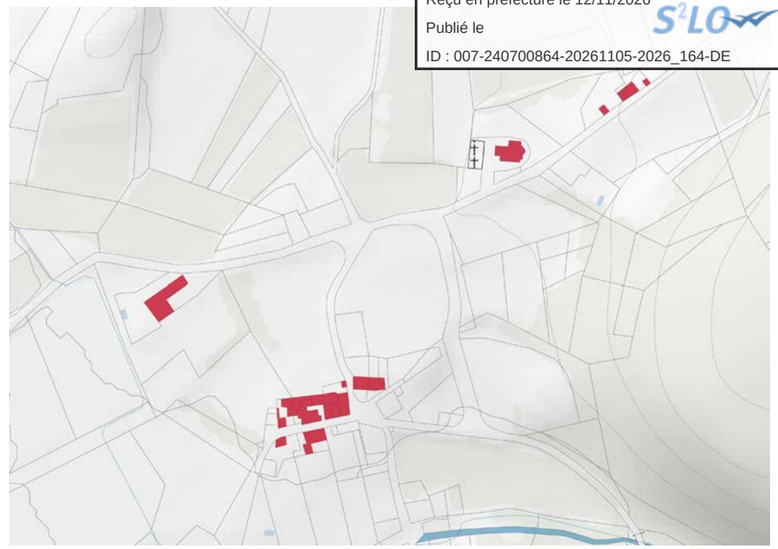


Deux secteurs ont connu des transformations majeures ces dernières décennies. Le hameau d'Imbours s'est largement développé à travers l'implantation d'un centre de vacances et d'un camping de grande capacité. Ce programme touristique a introduit une rupture d'échelle et de fonctionnement dans le territoire communal, avec des aménagements spécifiques (voiries, réseaux, bâtiments modulaires) à l'écart du village.

Le lotissement des Ricorts, quant à lui, a vu la construction de plusieurs dizaines de logements depuis 2008, modifiant la trame urbaine et la perception paysagère du plateau. Encadré par la commune et le SPR, ce projet s'est appuyé sur des principes d'intégration (murets en pierre sèche, implantation resserrée, jardin en cœur d'îlot), tout en développant un vocabulaire architectural distinct du bâti ancien. Il encadre une forme d'habitat contemporain, pavillonnaire et collectif.

Époque napoléonienne

Le territoire était structuré autour de fermes isolées, dispersées sur le plateau et dans la vallée. L'église, située à l'écart, n'était pas intégrée au tissu villageois. Le centre de Larnas formait un noyau dense, mais réduit.



1947

Le développement du territoire s'est appuyé à la fois sur l'extension progressive des fermes isolées et sur un renforcement modéré du centre ancien. De nouvelles constructions ont vu le jour le long de l'axe principal de desserte, amorçant une structuration plus linéaire du village.



Époque actuelle

Aujourd'hui, le développement se poursuit autour du centre ancien, souvent en retrait des axes, avec quelques maisons pavillonnaires et, plus largement, des lotissements.



Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20261105-2026_164-DE

Centre-ancien



Le développement du centre ancien de Larnas s'est structuré de manière linéaire, le long d'une voie ancienne reliant la croix d'Imbours aux gorges de la Sainte-Beaume.

Le village est implanté sur une légère butte entourée de terres agricoles.

Les maisons s'alignent le long de la rue centrale, selon une disposition régulière renforcée par l'orientation parallèle des faitages de toit. Les logements, souvent établis sur des caves voûtées selon une typologie de maison vigneronne, sont accessibles par des escaliers droits accolés, qui forment parfois de véritables terrasses, couvertes ou non.

Les annexes agricoles n'occupent généralement qu'un niveau unique mitoyennes à l'habitation principale. Ces ensembles sont clôts par des murs de pierres, organisant des cours intérieures.

Au sud du bourg, quelques constructions récentes ont vu le jour. Ces pavillons reprennent la typologie du lotissement des Ricorts.



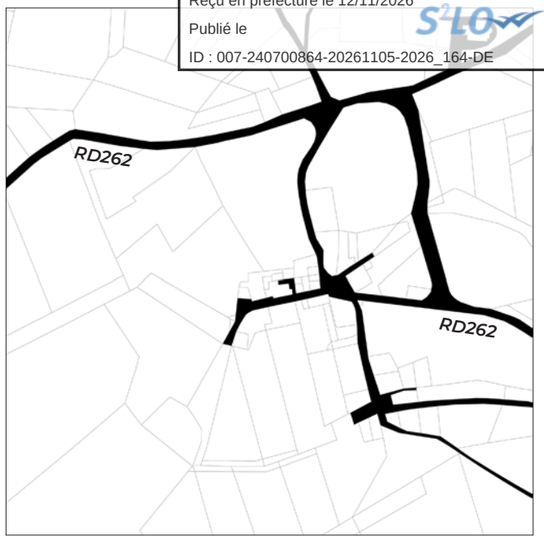
Rue principale du bourg, desservant la majorité des habitations



Extensions récentes en construction au sud du centre ancien, en impasse

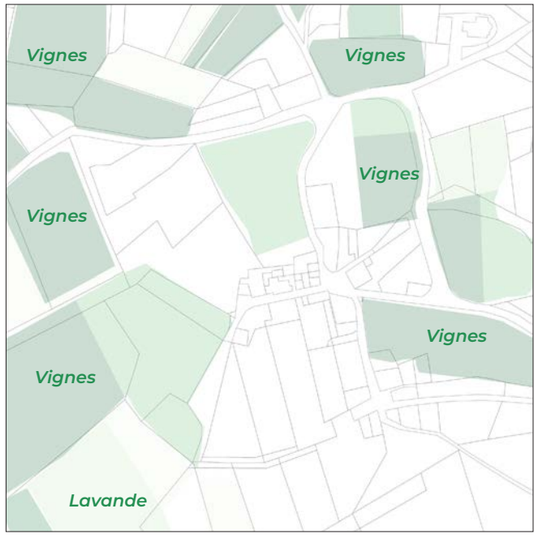
Voirie dans le centre-ancien

Le centre ancien est structuré par une rue étroite formant un maillage dense et resserré. Une place de village occupe une position importante dans l'organisation du bourg. Au sud, plusieurs chemins desservent les abords, dont un sentier de grande randonnée (GR). À l'ouest, une impasse s'ouvre sur les champs, marquant la transition entre le village et les espaces agricoles encore cultivés.



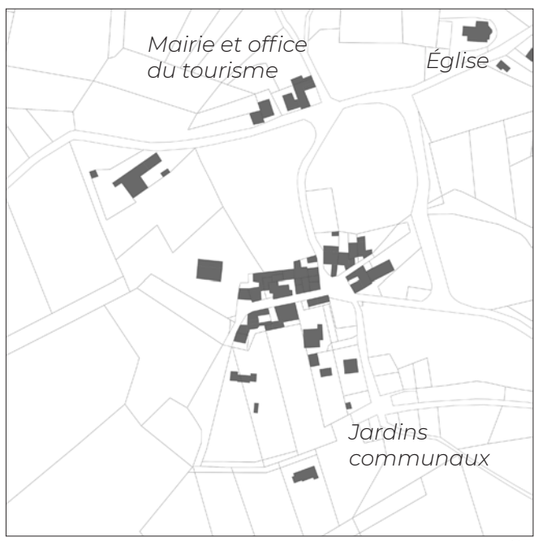
Parcellaire dans le centre-ancien

Le parcellaire du centre ancien se caractérise par la présence de parcelles en lanière dans les extensions récentes situées au sud du village. En périphérie immédiate, le tissu est bordé de larges parcelles agricoles, qui marquent la limite entre le bourg et son environnement rural. À l'intérieur du centre, la place laissée aux jardins est réduite, traduisant une forte densité bâtie et un espace privé extérieur limité. Des jardins sont aussi exploités au sud du centre-bourg par les habitants, permettant aux jeunes d'apprendre le jardinage.



Bati dans le centre-ancien

Le centre ancien constitue le cœur historique du village, structuré autour d'un noyau très dense composé de bâtiments anciens, dont plusieurs anciennes fermes. Au sud, le tissu se prolonge par des extensions récentes, plus lâches. La mairie est implantée en retrait, le long de la route départementale, à l'écart du noyau villageois.



Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20261105-2026_164-DE

Hameau des Croix et gites



Au-dessus de l'église de Larnas, le hameau des Croix s'est développé le long de l'axe principal, à proximité de l'église. Les habitations y sont réparties en bordure de voirie ou légèrement en retrait, dans une composition relativement linéaire. Même les constructions les plus récentes présentent une typicité architecturale locale, avec des façades en pierre et des toitures en tuiles canal. Les gîtes communaux, construits au début des années 1990 en limite de végétation, adoptent une architecture plus contemporaine, mais restent bien intégrés grâce à l'usage de murets en pierre sèche et à la végétation périphérique. En sortie de hameau, quelques villas de la fin du XXe siècle s'inscrivent dans la continuité du tissu, en respectant les codes architecturaux locaux.



Villa Masada, parfaitement intégrée au tissu local



Ancienne ferme le long de la route



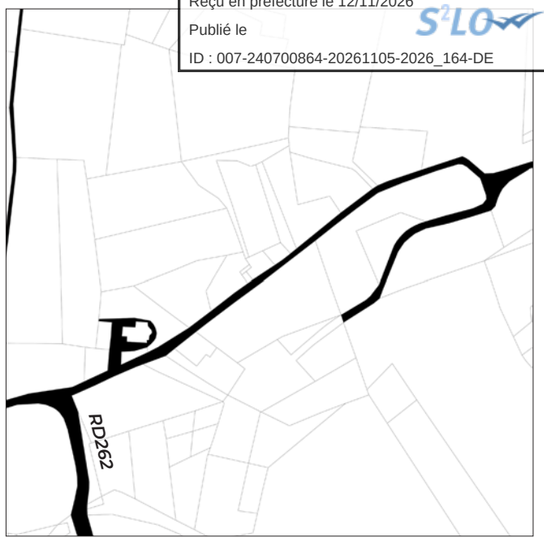
Gites récents construits dans la pente



Vue depuis le Mouras

Voirie aux Croix

Le hameau est desservi par une route communale reliant le secteur du vallat de Canaux, jusqu'au plateau. Une extension récente a été réalisée sur la colline, afin de permettre l'accès aux gîtes communaux. Le hameau est également maillé par de nombreux chemins traversant champs et bois.



Parcellaire aux Croix

Le secteur se caractérise par un parcellaire agricole simple, structuré en bandes allongées adaptées à l'exploitation des terres. Les parcelles boisées ou non cultivées, situées en périphérie, présentent des dimensions plus larges, reflétant un usage plus extensif du sol et une moindre pression foncière.



Bati aux Croix

Le bâti s'organise le long de l'axe principal, selon une logique de village rue, à la différence du centre ancien qui n'est traversé par aucun axe structurant. Les gîtes communaux sont implantés sur le coteau, en limite de la végétation, avec une intégration paysagère réussie. En sortie de hameau, des villas de la fin du XXe siècle ont été construites, reprenant les caractéristiques de l'architecture locale, notamment l'usage de la pierre dans les façades.



Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20261105-2026_164-DE

Hameau de Haute Valgayette



Le hameau de Haute Valgayette est implanté sur un éperon étroit, structurant un tissu resserré de part et d'autre d'une ruelle centrale. Les extensions plus récentes, bien intégrées, s'organisent le long du chemin communal, tout en respectant l'orientation des faîtages parallèles à la voie principale.

La typologie bâtie correspond à celle traditionnelle du Bas-Vivarais adaptée au relief : étage d'habitation sur rez-de-chaussée voûté, complété par un grenier surélevé. L'intérêt architectural réside moins dans les bâtiments pris individuellement que dans la perception harmonieuse de l'ensemble, marquée par une cohérence des volumes, matériaux et rythmes. La qualité plastique de certains détails – clés de voûte, encadrements, terrasses, végétation – participe à l'attractivité discrète du lieu, portée par des harmonies de teintes (pierre, tuiles, menuiseries) et de structures (ouvertures, voûtes, arêtes).

Malgré ses qualités patrimoniales et paysagères, Haute Valgayette reste en marge du centre-bourg, en raison de son isolement et de l'absence de services de proximité.



Bâtiments à l'abandon



Aménagements récents



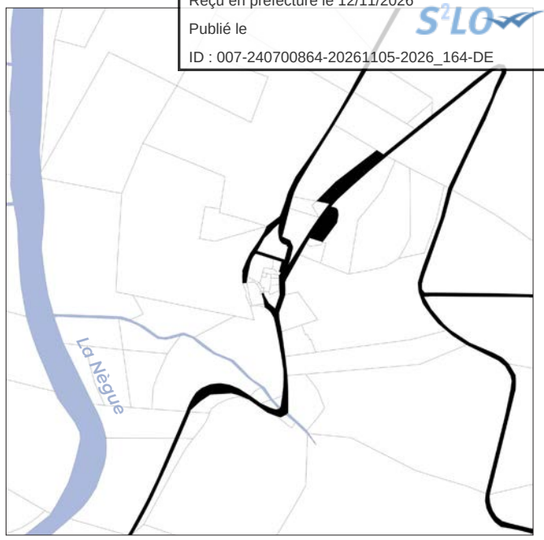
Vue de la Nègue



Coeur du hameau

Voirie à Haute Valgayette

Le hameau est desservi par des routes étroites épousant les pentes de la vallée, limitant les possibilités de croisement. Un large parking est aménagé en sortie de hameau, facilitant le stationnement en périphérie.



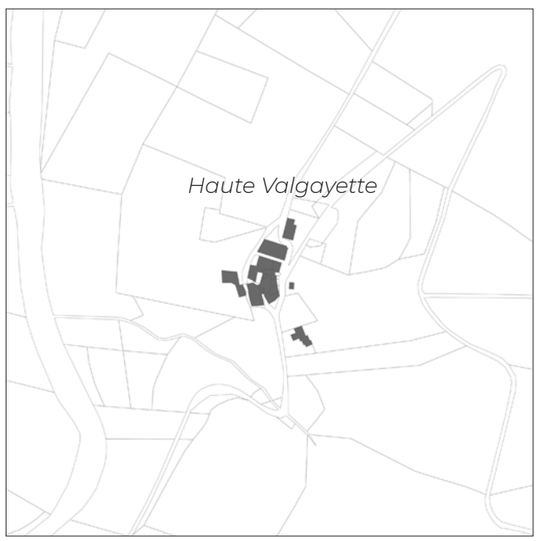
Parcellaire à Haute Valgayette

Autour du hameau, à flanc de coteau, le parcellaire se compose de petites unités jardinées, directement attenantes aux habitations. En remontant les pentes, le tissu s'ouvre sur de larges parcelles boisées, peu exploitées. En contrebas, la vallée de la Nègue présente un parcellaire agricole étendu, structuré en grandes parcelles cultivées, bénéficiant d'un sol plus fertile et propice à l'exploitation agricole.



Bati à Haute Valgayette

Le bâti du hameau est dense et resserré, organisé en continuité le long du relief. Deux extensions, au nord et au sud, ont été réalisées dans le respect de l'architecture traditionnelle en pierre, reprenant les matériaux du bâti ancien. Les aménagements récents, tels que les parkings, ont également été conçus avec une attention à la cohérence architecturale.



Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20261105-2026_164-DE

Hameaux de Basse Valgayette et Le Vignal



Ferme du Vignal, rénovée récemment

Le hameau de Basse Valgayette s'est implanté en limite de la commune, et seules quelques habitations relèvent du territoire de Larnas. Il partage les mêmes qualités architecturales que le hameau voisin de Haute Valgayette, avec un bâti traditionnel bien conservé.

En contrebas, l'ancienne ferme du Vignal a récemment fait l'objet d'une restauration soignée en résidence secondaire, mettant en valeur la typicité architecturale régionale dans le respect des matériaux et des volumes d'origine.



La silhouette de Basse Valgayette (à la croisée de Larnas et Saint-Thomé) se dégage de la vallée, avec des batiments en ruine en dessous, en rénovation



Voirie à Basse Valgayette

Le secteur est desservi par des routes étroites et sinueuses, adaptées à une topographie marquée. L'accès au hameau de Basse Valgayette reste difficile, en raison du relief contraignant et du faible gabarit des voies.



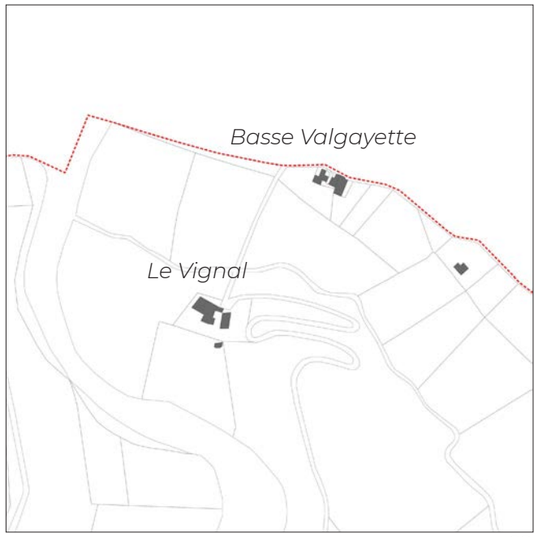
Parcellaire à Basse Valgayette

Le fond de vallée est occupé par de larges parcelles cultivées, délimitées par une ripisylve dense le long des cours d'eau. En remontant les pentes, le couvert boisé s'épaissit, structuré lui aussi en grandes parcelles, témoignant d'un usage extensif du sol et d'un parcellaire peu morcelé.



Bati à Basse Valgayette

Le bâti se compose essentiellement de fermes anciennes, dont certaines ont été rénovées ou sont en cours de rénovation, dans le respect des volumes et matériaux d'origine. L'habitat reste peu dense et intégré au paysage agricole environnant.



Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20261105-2026_164-DE

Hameau de Gerbaux



Plus qu'un véritable hameau, Gerbaux s'apparente à un grand ensemble agricole, structuré autour d'une ancienne ferme principale. Les différents bâtiments se sont implantés le long du cours du ruisseau de la Nègue, suivant une organisation fonctionnelle liée à l'activité agricole. Les habitations reprennent la typologie traditionnelle locale, avec un logis établi sur rez-de-chaussée et un grenier surélevé.



Vallée cultivée de la Nègue, vignes, iris...



Habitat dense



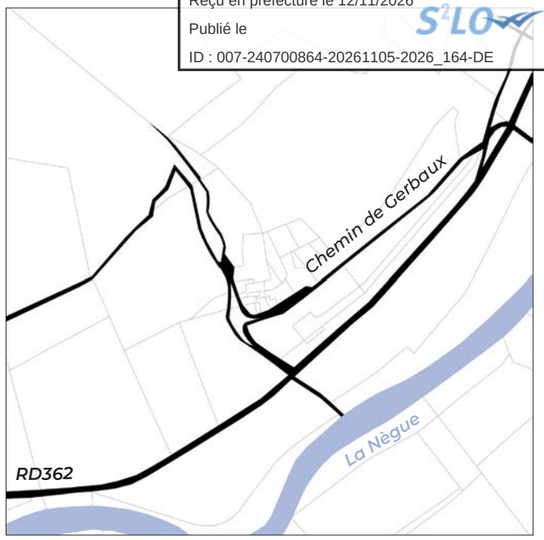
Vue depuis le Sud, vallée de la Nègue



Anciennes fermes, façades en pierre

Voirie aux Gerbaux

Le hameau est accessible par le chemin de Gerbaux. De nombreux chemins secondaires bordent les parcelles agricoles, notamment les vignes, témoins d'un réseau ancien aujourd'hui peu utilisé. D'autres cheminements remontent la vallée, marquant les connexions historiques entre le hameau, les zones cultivées et les reliefs environnants.



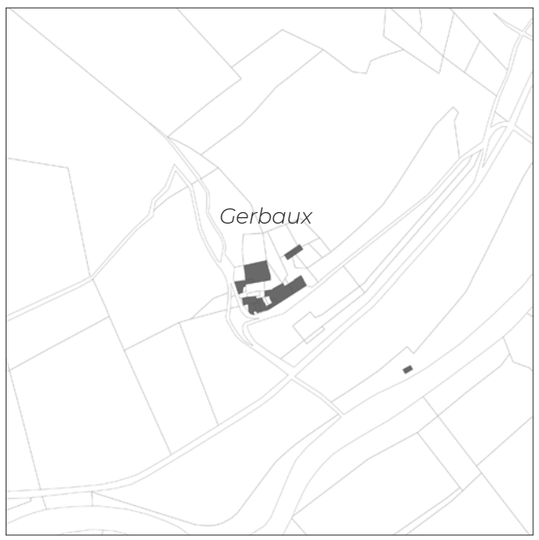
Parcellaire aux Gerbaux

Le secteur est structuré par de larges parcelles agricoles, principalement viticoles, en lien avec l'AOC Côtes du Vivarais. Autour du hameau, le parcellaire devient plus resserré, avec des parcelles jardinées directement attenantes aux habitations. En surplomb, les pentes sont occupées par de grandes parcelles boisées.



Bati aux Gerbaux

Le bâti se compose d'un habitat dense resté quasiment inchangé, hormis quelques aménagements liés aux besoins agricoles. L'ensemble est constitué d'une ferme ancienne en pierre, représentative de l'architecture locale.



Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20261105-2026_164-DE

Lotissements les Ricorts et Saint-Agnès



Jusqu'en 2008, le hameau des Ricorts ne comptait que trois à quatre habitations. Il a connu une transformation importante avec la création des lotissements des Ricorts et de Saint-Agnès, regroupant désormais une quarantaine de maisons. Cette opération a modifié la trame urbaine de la commune et a eu un impact significatif sur le paysage du plateau.

L'implantation des constructions a toutefois été encadrée, sous maîtrise d'ouvrage communale et du SPR, afin de garantir une intégration paysagère soignée. Le projet repose sur plusieurs principes : bâti resserré à proximité de la voirie, couronne de jardins, murets en pierres sèches alignés sur l'espace public, entre autres.



Logements collectifs



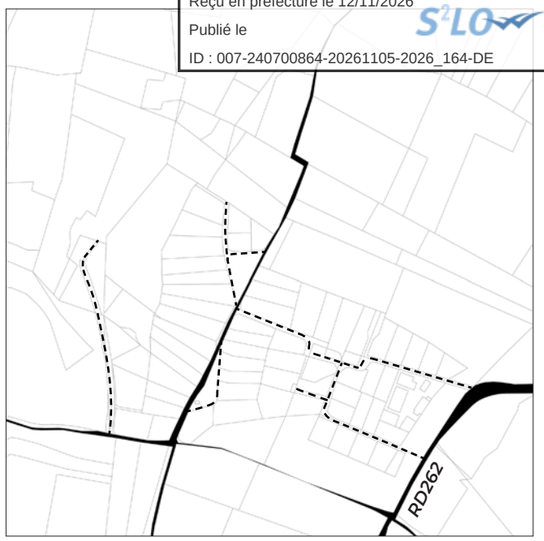
Murets en pierres sèches

Silhouette du lotissement depuis le Sang de la Pierre



Voirie dans le lotissement

La majorité des voiries du lotissement sont bordées de murets en pierres sèches, ce qui confère à l'ensemble un caractère atypique tout en affirmant une volonté de respect de l'architecture locale.



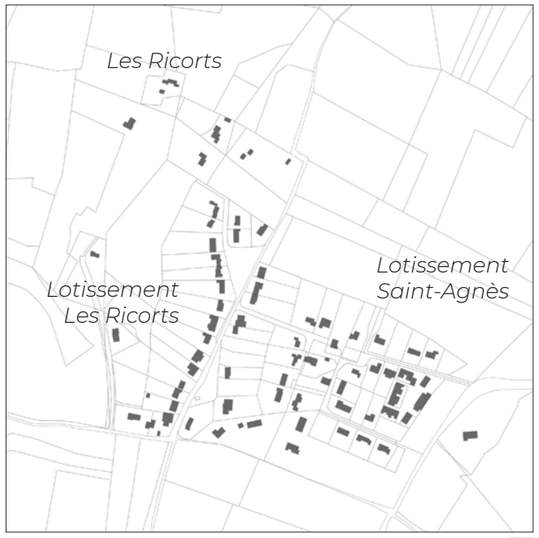
Parcellaire dans le lotissement

Le parcellaire du lotissement est dense et en lanière, issu du découpage d'anciennes parcelles agricoles pour accueillir les constructions. En périphérie immédiate, le tissu s'ouvre sur des parcelles agricoles encore exploitées, avec la présence de vergers d'amandiers, de vignes et de cultures de lavande, qui maintiennent une transition douce entre urbanisation et paysage cultivé.



Bati dans le lotissement

Le bâti est implanté en retrait par rapport à la voirie principale, selon une logique pavillonnaire systématique. Bien que soumis à la réglementation du SPR, ce tissu présente un langage architectural distinct de celui des hameaux anciens, avec des constructions aux formes et matériaux plus contemporains. Le lotissement accueille également quelques logements collectifs, introduisant une typologie plus dense dans un ensemble résidentiel.



Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20261105-2026_164-DE

5

ARCHITECTURE



5.1 TYPOLOGIE DU PATRIMOINE BÂTI

5.1.1 Habitat traditionnel

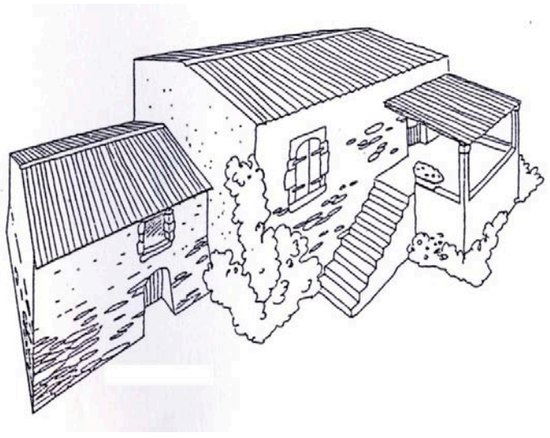
Volumes

Les bâtiments principaux sont de formes simples, assez épurés, le plus souvent un rectangle. Ils sont composés généralement de trois niveaux :

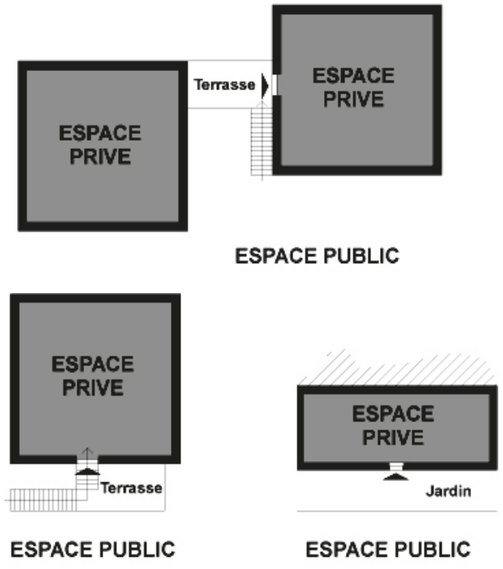
- le soubassement sous voûte est assez bas. Anciennes bergeries, les rez-de-chaussée sont maintenant utilisés comme lieu de stockage voire de garage ;

- l'habitation à l'étage est accessible depuis un escalier extérieur qui dessert le plus souvent une terrasse, couverte ou non ;

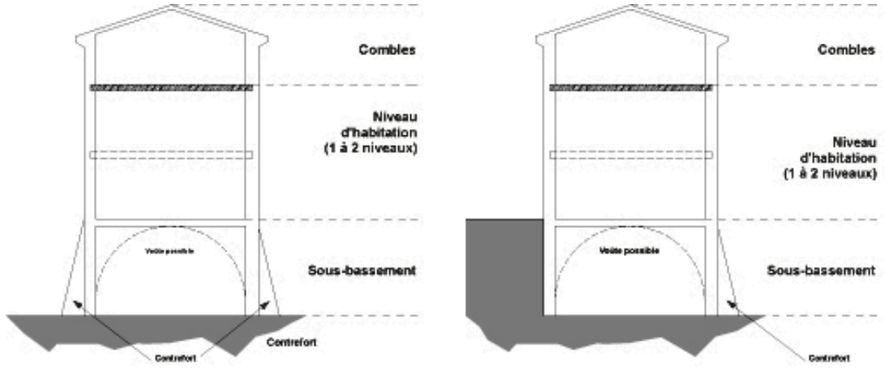
- les combles surélevés servent de greniers.



Habitation type



Principe d'accès au logement



Coupes de principe d'une habitation

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20261105-2026_164-DE

Organisation du bâti

Les bâtiments d'une même exploitation s'organisent sur un principe «rayonnant» autour d'un espace central ouvert, cour ou impasse.
L'ensemble bâti très compact est desservi par une rue unique souvent très étroite, partiellement couverte par des voûtes en pierre. Cette organisation spatiale permet une bonne protection aux intempéries.

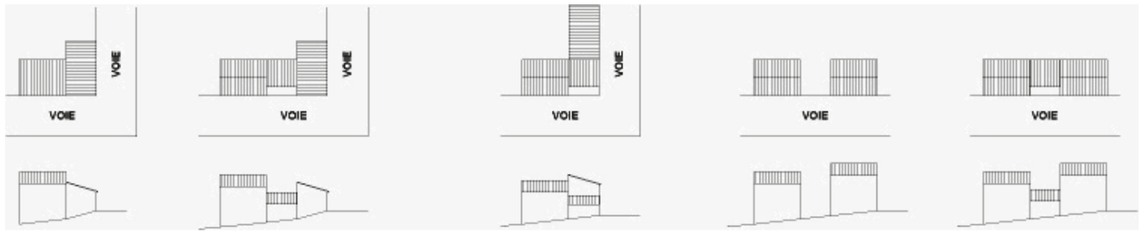


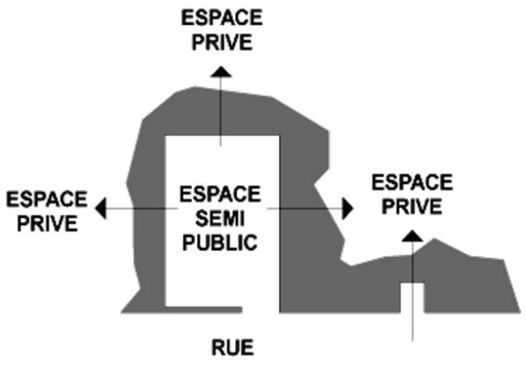
Schéma d'articulation du bâti

Accès à cour commune



Larges ouvertures en front de rue pour accéder à l'espace privé





Principe d'accès par une cour commune

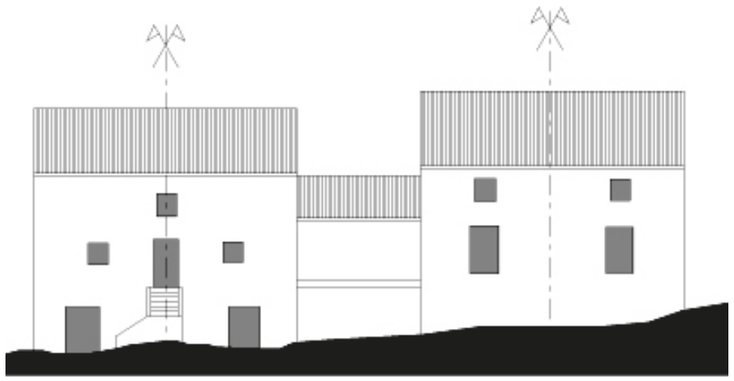
Façades

- Elles sont réalisées en pierres apparentes, très rustiques. Seuls les angles et les encadrements de fenêtres sont réalisés avec des pierres appareillées.

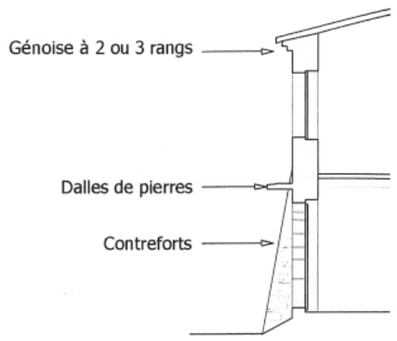
- On trouve parfois un enduit de chaux recouvrant la pierre.
Les murs de soubassement sont renforcés par des contreforts qui tiennent les voûtes intérieures.

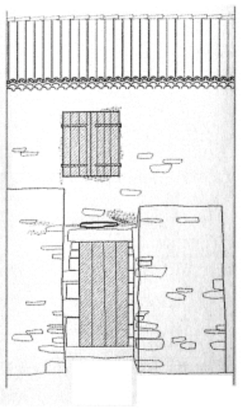
- La composition des façades est généralement assez ordonnée bien que les ouvertures ne soient pas forcément alignées, ni horizontalement, ni verticalement. Il se dégage de l'ensemble un équilibre et une harmonie globale.

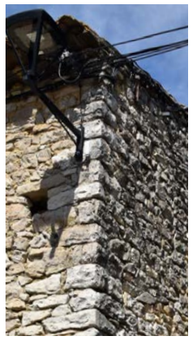
Composition des ouvertures en façade



Coupe et façade type







Chainage d'angle des murs



Contreforts en pierres

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20261105-2026_164-DE

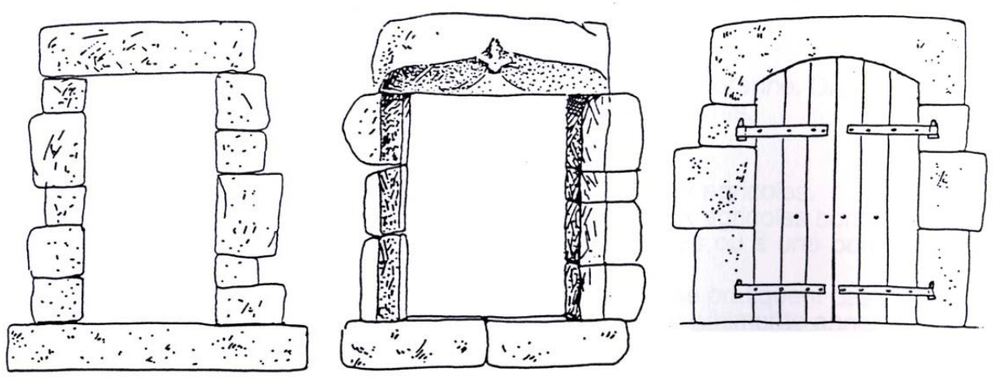
Fenêtres

- Les fenêtres sont verticales.

- De petites fenêtres en rez-de-chaussée et au niveau des combles servaient principalement à la ventilation. En étage, le niveau d'habitation est éclairé par des ouvertures plus grandes.

- Les encadrements sont en pierre de taille, parfois des briques servent de calage et de complément. On trouve également des arcs de décharge en planches de bois ou en pierre au-dessus des linteaux.

- Certaines fenêtres atypiques proviennent d'anciennes constructions réutilisées (fenêtres à meneaux). Les fenêtres exposées à la pluie sont protégées par un couronnement en lauzes ou en tuiles canal.



Ouvertures types



Petite ouverture pour la ventilation

Couronnement en tuiles canal au-dessus de la fenêtre

Encadrement en pierres



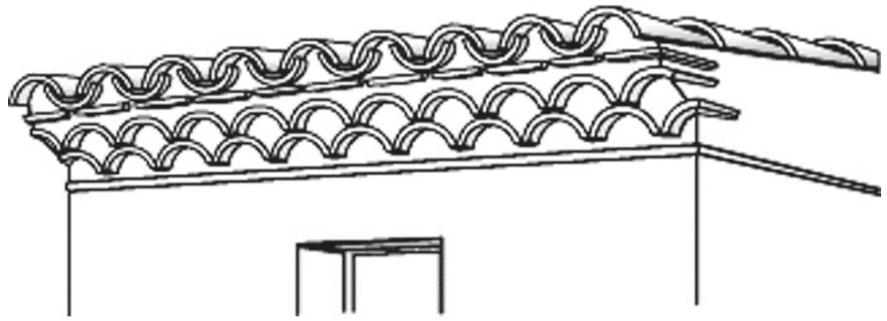
Toitures

- Les toitures sont en tuiles canal et de réalisation très modeste. Les bâtiments principaux ont des toitures à deux pans, et les annexes généralement des toitures à un pan.

- En rive de toiture, on trouve 2 ou 3 rangs de génoise qui assurent la protection contre l'eau de la façade.

- Les souches de cheminées assez étroites sont réalisées en pierre et couvertes par deux tuiles canal scellées au mortier de chaux.

Tuiles génoises (2 ou 3 rangs)



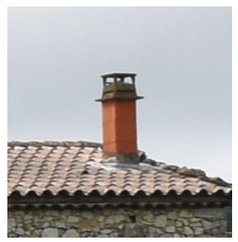
Rénovation récente dans le centre ancien, débord de toiture en planche



Majorité des cheminées en béton







Disparité entre les bâtiments anciens, plusieurs rangs en génoises ou non



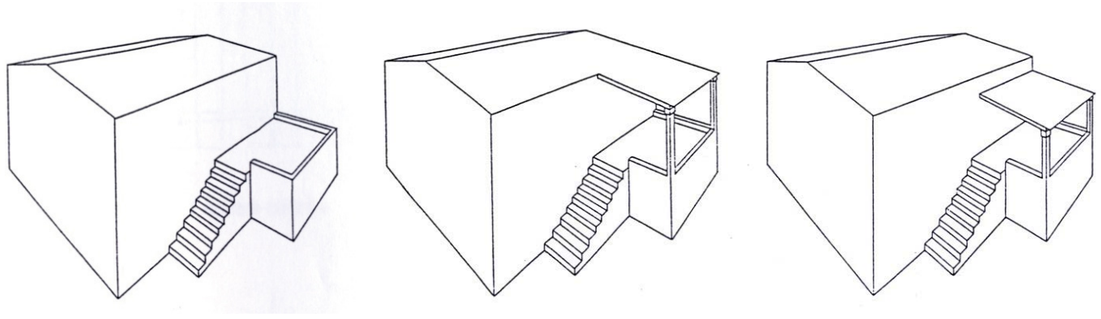
Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20261105-2026_164-DE

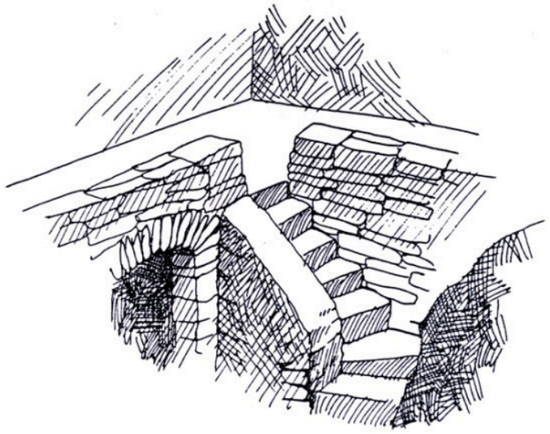
Escaliers extérieurs et terrasses

- Les escaliers sont généralement droits, perpendiculaires à l'axe du logis et parfois parallèles.

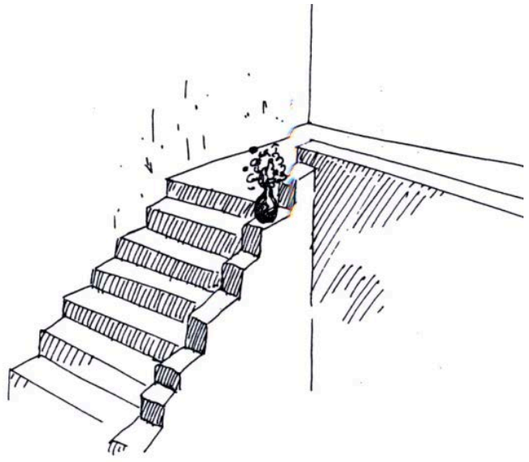
- Les terrasses, massives, sont construites sur voûte ou sur socle plein. Les couvertures de ces terrasses sont réalisées avec des piliers pierre et des pannes bois.

- Les garde-corps sont en pierre et en rampe droite ou bien en ferronnerie pour les plus récents.





Typologies d'escaliers extérieurs au sein du centre-ancien et des hameaux de la vallée de la Nègue



Annexes

- De réalisation extrêmement simple, elles sont accolées ou enserrées entre les bâtiments principaux et protégées par une toiture à un seul pan, et plus récentes.



Annexe rénovée récemment

Annexe accolée à une maison de bourg



Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20261105-2026_164-DE

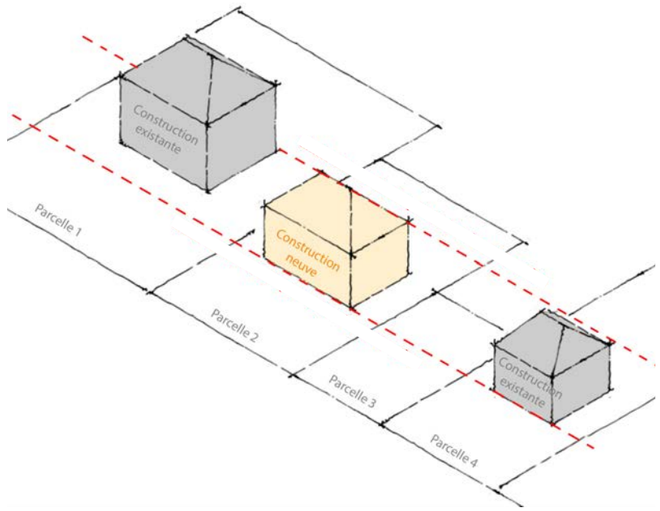
5.1.2 Habitat récent

L'habitat récent à Larnas se caractérise par des constructions pavillonaires sous la forme de lotissement, aux Ricorts et au sud du centre-ancien. Certaines ont été bâties avant la mise en place de la ZPPAUP, mais la majorité a été construite après.

Cela signifie que le règlement architectural est le même que pour le centre ancien, avec cependant des règles bien différentes pour le bati déjà présent et le bati neuf.

Volumes

Implantation des habitations le long de la voiries, en alignement avec les autres volumes de la rue



collectif



individuel en R+1



individuel en RDC

Organisation du bâti

L'organisation du bâti dans le lotissement des Ricorts à Larnas répond à une logique d'implantation systématique, caractérisée par une linéarité marquée des constructions par rapport à la voirie. Chaque maison est implantée en bordure de parcelle, avec une façade alignée ou faiblement en retrait. Les jardins se développent systématiquement en fond de parcelle, dans un schéma arrière homogène. Cette disposition standardisée impose des distances régulières entre les habitations, la route et les clôtures, contribuant à une organisation spatiale lisible mais peu diversifiée. L'analyse du plan cadastral confirme ce schéma d'urbanisation, révélateur d'un découpage parcellaire en lanières étroites et profondes, hérité d'une trame agricole réinterprétée pour les besoins résidentiels.



Parcellaire en lanière, typique d'une ancienne trame agricole redécoupée

Bâti accolé sur une limite de parcelle conformément au règlement

Large ardin situé à l'arrière des habitations

Alignement sur la rue respecté grace au règlement de la ZPPAUP en vigueur

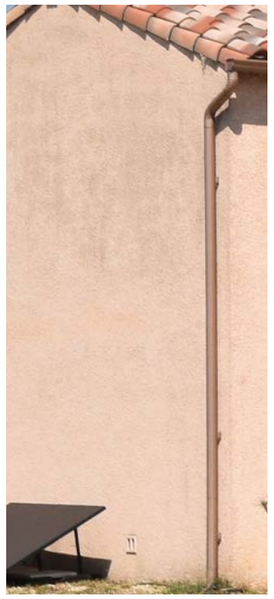
Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20261105-2026_164-DE

Façades

Les façades des habitations du lotissements sont souvents traitées de 3 manières différentes, mais certaines peuvent combiner ces différents techniques.



Façade en pierre naturelle



Façade en enduit. Différents tons sur la commune : ocre, beige, sable... variété



Façade en bardage bois

Fenêtres







Nombreux types d'ouvertures autorisés, sauf sur toit.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20261105-2026_164-DE

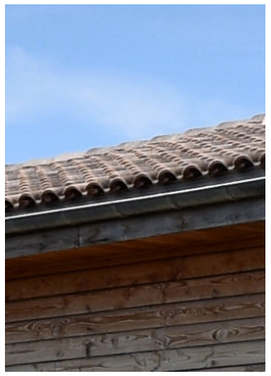
Toitures

Les toitures du lotissement sont en majorité composées de tuiles canal. Les débords de toitures diffèrent selon les habitations.

Débord de toiture avec deux rangées de génoises pleines



Débord de toiture en plaques métalliques, de même teinte que la gouttière



Débord de toiture avec deux rangées de génoises creuses



Annexes des logements collectifs, garages à toit plat



Annexes

De nombreuses pergolas sont mises en place dans le lotissement, traitées de différentes manières :



Pergola en aluminium



Pergola en bois



Pergola en aluminium

Plusieurs piscines hors-sol sont souvent associées à ces pergolas :





Abris de jardin :







Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20261105-2026_164-DE

Murs de clôture

Les murs de clôtures réalisés en pierres sèches sont très présents et ont un rôle de composition urbaine à part entière : ils délimitent les espaces publics et privés et structurent l'espace urbain.

Clotures, haies, limites séparatives

Les autres traitements des limites séparatives dans le lotissement, associées avec les murets en pierres sèches lorsque celles-ci délimitent l'espace public :

Logements collectifs en entrée de lotissement



Grillage en métal doublé d'une toile plastifiée

Grillage en métal doublé d'une toile plastifiée semblant haie

Grillage en métal doublé d'une canisse en roseau et d'arbustes

Grillage en métal doublé d'une canisse en roseau

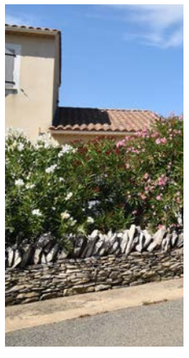
Logements individuels, séparation avec l'espace public



Murets en pierres sèches associé à une grille métallique et toile plastifiée



Muret en moellons, couverture pierres sèches et palissade en lames plastiques



Murets en pierres sèches associé à un grillage métallique et une haie de lauriers



Murets en pierres sèches associé à un grillage métallique, une haie de lauriers et un muret ciment

Les traitements des limites entre les maisons individuelles et les parcelles environnantes (prairies, vignes, amandiers...)



Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20261105-2026_164-DE

5.1.3 Village de gite

Le village de gîtes du Serre de Pierre, situé à proximité du centre ancien, est constitué de cinq gîtes ruraux communaux construits au début des années 1990. Bien que leur architecture soit plus contemporaine que celle du bâti traditionnel, leur intégration dans le paysage est facilitée par une implantation soignée et une végétation périphérique dense qui adoucit leur présence. Le traitement architectural adopté, sobre et respectueux des formes simples, s'apparente à celui de certaines maisons du lotissement voisin, elles-mêmes bien intégrées dans leur environnement grâce à des matériaux et des volumes cohérents avec le contexte local.

Gite 'type' au sein du petit village de gites, situé en face de l'église



Muret en pierres sèches

Mur aveugle en enduit beige

Toit en tuiles canal

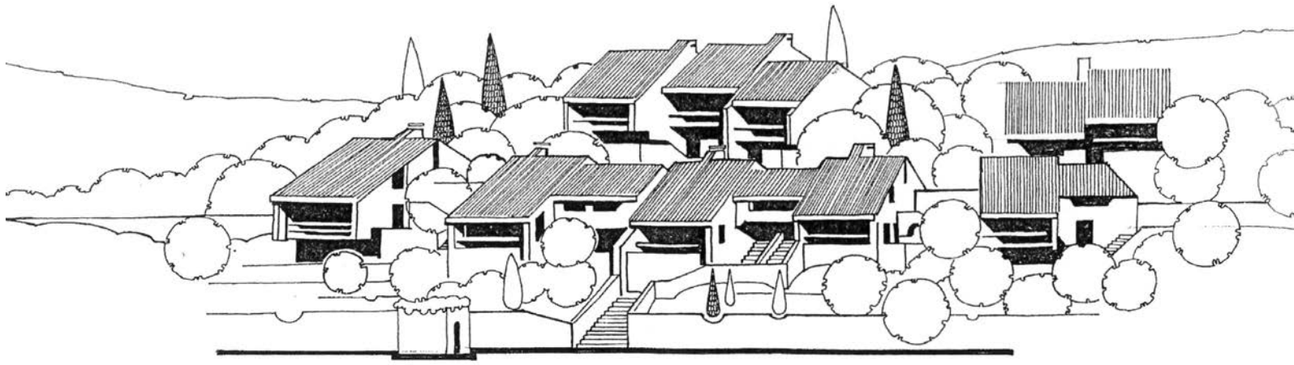
Débord de toiture en enduit, et plaque métallique

Végétation dense près des habitations

Mur extérieur en pierres sèches d'apparence

À l'inverse du dessin ci-dessous, les 5 gites supposés se tenir de l'autre côté de la voie d'accés n'ont jamais été construits. (architecte Hubert Mesnier)





GÎTES, LARNAS (1988)

C'est un petit groupe d'habitations de vacances situé à proximité de l'église romane classée.
Intégrées à la pente de la colline, ouvertes sur la vue et l'église, ces constructions groupées autour de jardins respectent les quelques arbres existants qui viennent ombrager les patios des différentes constructions.

Les formes des habitations marquent la pente du terrain. À l'intérieur, jeu de planchers par demi-niveaux.







Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20261105-2026_164-DE

5.2 LES ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE ET MONUMENTAUX

5.2.1 Église de Larnas

L'église de Larnas aurait été construite au XIIème siècle par les religieux bénédictins de Cruas qui étaient chargés de l'administration religieuse de tout le plateau. Son implantation dépendrait d'une résidence bénédictine à Ellieux. Le site central du plateau de Larnas a permis l'installation d'un lieu de culte et la constitution d'une paroisse : en 950 un prêtre officie à Larnas.

L'église de Larnas a été classée aux Monuments Historiques par arrêté du 4 juillet 1907.

Des témoins de l'occupation paléochrétienne sont signalés par des remplois gravés d'entrelacs et par la fracture du mur nord de la nef qui paraît ancienne.

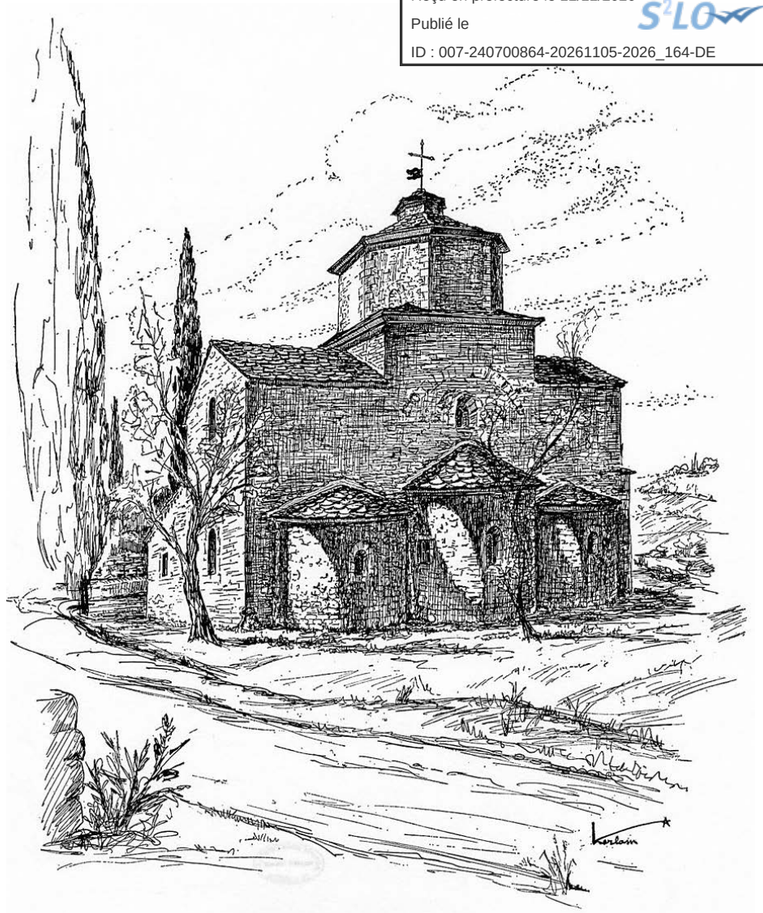
L'intérêt de l'église de Larnas est la qualité architecturale et l'homogénéité de cet ensemble roman : une nef unique à deux travées et un transept flanqué de trois absides. Le traitement de la coupole sur trompes, dont le tambour est allégé par des séries de quatre arcatures, fait de l'église un témoin intéressant de l'architecture romane en Vivarais.
Les marques faites par les tailleurs de pierres sur les moellons sont nombreuses, et permettent des déductions sur les courants architecturaux du XIIème siècle. Le nom de l'architecte «Stefanus» est gravé en entier au bas d'une colonne engagée de la chaire. Stefanus serait aussi l'architecte de l'église de Bourg-Saint-Andéol. Des pierres enchâssées à motifs carolingiens rappellent sans doute un premier édifice. À l'intérieur de l'église, se trouve un tombeau où sont enterrés les premiers seigneurs de Bours (= Imbours) et de Larnas, et quelques curés.
Au fil des années, l'homogénéité de l'église a été respectée ; les remaniements ont été mineurs. Dans les années 1840, elle a quand même été menacée de destruction car le presbytère situé au village était jugé trop éloigné du lieu de culte. L'idée d'alors était de rapprocher l'église du village. L'option inverse a heureusement été choisie.

En 2005 et 2006, ont été entrepris des travaux de restauration des couvertures par l'entreprise Gira, spécialisée dans la restauration des Monuments Historiques. Des sondages avaient, en effet, fait apparaître des infiltrations d'eau au niveau des toitures et des murs. Ces infiltrations ont détérioré l'intérieur de l'Église.

Les premières restaurations ont eu lieu à la fin du XIXème siècle sous l'impulsion de l'abbé Buffel : murs débarrassés des enduits et moellons de pierres remis à jour. Ces travaux ont été soutenus financièrement par les pères de La Grande Chartreuse ainsi que Madame E. de Lafarge.







Gravure de l'église de Larnas



Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20261105-2026_164-DE

5.2.3 Patrimoine vernaculaire

Des petits éléments d'architecture rurale ponctuent ou soulignent le territoire agricole.

Éléments domestiques

Les puits privés sont fréquents dans toute l'Ardèche méridionale. L'édifice cylindrique clos, protège la qualité de l'eau mais aussi sélectionne les usagers. Le puits public est au centre d'un espace de carrefour.
Un lavoir et une auge à bétail sont à la disposition des usagers.
Dans le même vocabulaire, la commune a réalisé récemment un espace poubelle en pierres sèches.

Éléments spirituels

Les croix sont situées sur les lieux stratégiques : lieux de passages (carrefours), mais aussi lieux élevés cols) qui permettent de les percevoir d'assez loin.







Croix de chemin situées le long de la route départementale (les numéros correspondent aux éléments extérieurs particuliers repérés sur le règlement graphique)

1

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20261105-2026_164-DE

5.2.4 Dolmens

Le plateau de Saint-Remèze, de Gras et de Larnas forme l'un des ensembles mégalithiques les plus importants du sud-est de la France. On y recense plus de 150 dolmens, répartis entre les communes, dont plusieurs ont été fouillés, inventoriés et classés au titre des Monuments Historiques. Ces structures funéraires, datées du Néolithique final et de l'âge du Bronze ancien (entre -3000 et -1500 av. J.-C.), témoignent de l'occupation humaine ancienne du territoire et de l'ancrage des pratiques culturelles sur le long terme.

Les dolmens du plateau sont majoritairement construits selon une architecture à chambre simple, formée de dalles dressées et d'une dalle de couverture. Ils s'inscrivent dans un environnement de pierres sèches, parfois intégrés à des tumulus ou bordés de murets. Leur implantation respecte des logiques paysagères : souvent situés à proximité de lignes de crête ou de chemins anciens, ils marquent les limites d'espaces agricoles ou rituels.

Source : Numéro 18 du journal local La Feuille de Vigne, sur les dolmens

Le document d'étude (centré sur Saint-Remèze) confirme la forte densité de dolmens sur l'ensemble du plateau, et mentionne explicitement la présence de dolmens à Larnas. Plusieurs dolmens sont visibles depuis les chemins communaux, parfois dans des secteurs aujourd'hui boisés ou agricoles.

Bien que certains dolmens soient protégés au titre des Monuments Historiques (pas dans le cas des dolmens de Larnas), nombre d'entre eux sont aujourd'hui en état de dégradation avancée, exposés au surpâturage, à la végétation ou aux travaux agricoles.

1. *vers Les Blaches, dolmens datant du Néolithique - Age du Bronze ;*

2. *à Mouredon, un dolmen datant du Néolithique - Age du Bronze ;*

3. *à Serre de Vinson, une occupation préhistorique et dolmens datant du Néolithique (Âge du Bronze) ;*

4. *au bourg, l'église et le cimetière datant du Moyen-Âge, une occupation datant du Néolithique (Âge du Bronze), et villa gallo-romaine ;*

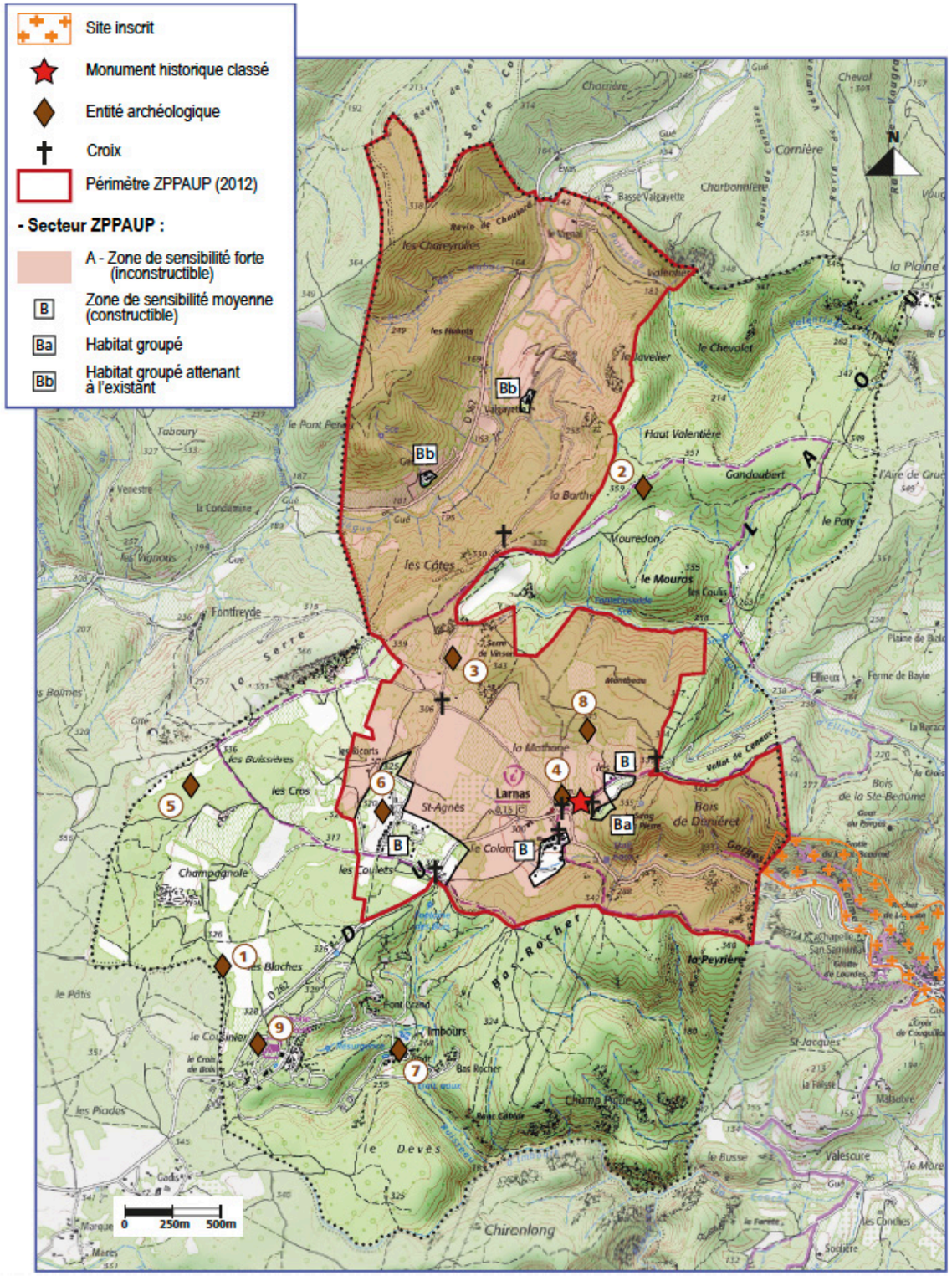
5. *vers les Buissières, dolmens datant du Néolithique (Âge du Bronze) ;*

6. *aux Ricorts, une occupation datant de l'Âge du Bronze ;*

7. *à Imbours, un village datant du Néolithique, un atelier de verrier d'époque moderne et une carrière d'âge indéterminé ;*

8. *à Montbeau, une occupation datant du Néolithique ;*

9. *à Imbours, une nécropole tumulaire datant de l'Âge du Fer.*



Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20261105-2026_164-DE

BIBLIOGRAPHIE

- La feuille de «Vigne» de l'association Paysage, Patrimoine et Environnement de Saint-Remèze, n° 6, 10, 11, 24, 27,
- Bernard Dedet et Eric DURAND, « Sépultures et pratiques funéraires en Ardèche méridionale au Bronze final III et au premier âge du Fer », Documents d'archéologie méridionale, 38 | 2015, 33-128

- Brechon F., « Les routes en Vivarais au Moyen Âge : structuration et fonctionnement d'un réseau viaire». In, Corbiau M.-H., Van der Abeele B., Yante J.-M. et Bultot-Verleysen A.-M. (ed.), *La Route au Moyen Âge, réalités et représentations*, Louvain-la-Neuve, 2020.

- Dupraz J. et Fraisse C., Carte archéologique de la Gaule 07 - Ardèche, 2001.

- Dupraz J., « Alba-la-Romaine », *Capitales éphémères. Des Capitales de cités perdent leur statut dans l'Antiquité tardive, Actes du colloque de Tours du 6-8 mars 2003, Supplément de la Revue archéologique du centre de la France, 25*, 2004, p. 349-353.

- Gély B. et Pape W (éd), *La nécropole des Géandes à Bourg-Saint-Andéol (Ardèche) dans le cadre du dolménisme en Bas-Vivarais*, Alpara, 2014.

- Karine Raynaud, « Larnas – Saint-Agnès » [notice archéologique], ADLFI. Archéologie de la France - Informations [En ligne], Auvergne-Rhône-Alpes, mis en ligne le 22 février 2021

- Karine Raynaud, « Larnas – Les Ricords » [notice archéologique], ADLFI. Archéologie de la France - Informations [En ligne], Auvergne-Rhône-Alpes, mis en ligne le 22 février 2021.

- Rémy B., Dupraz J. et A. Météry, « Nouvelles épitaphes de la cité des Helviens et de la colonie de Valence ». In: Revue archéologique de Narbonnaise, tome 36, 2003. pp. 399-409.